



Règlement des études 2025-2026

ESM BFC

SOMMAIRE

Règlement des études 2025-2026	I
Préambule	3
Les formations	4
A. Les diplômes de l'ESM	4
B. Les disciplines, domaines et spécialités au sein de l'ESM	4
C. La formation	5
1. Formation initiale	5
2. Formation continue	5
D. Les droits de scolarité	5
E. La Validation des Acquis Antérieurs (VAA)	6
Les modalités d'admission	6
A. Pré-requis d'admissibilité	6
B. Épreuves d'admission DNSPM	7
C. Épreuves d'admissibilité et d'admission DE	7
D. Éléments complémentaires	7
Jurys	7
Admission	7
E. Droits d'inscription au concours d'entrée	8
Les enseignements de l'ESM	8
A. Maquettes de formation	8
B. Les mises en situation artistiques	8
Les modalités d'évaluation	8
A. Évaluations par contrôle continu	8
B. Les Évaluations Intermédiaires	9
C. Les Évaluations Terminales	9
Les évaluations terminales du DNSPM	9
Les évaluations terminales du DE	9
D. L'échelle de notation	10
E. Le système européen de transfert de crédits (ECTS)	10
Vie Étudiante	11
A. Les représentants des étudiants	11
B. Lutte contre les discriminations et les Violences et Harcèlement Sexiste et Sexuel	11
C. Règlement des absences, retards et autres manquements aux règles de fonctionnement de l'établissement	12

I. Absences	12
2. Ponctualité	13
3. Délais de retour des documents administratifs	13
D. Conseil de discipline	14
E. Redoublement et cas particuliers	14
Aucun redoublement n'est possible sur la première année, néanmoins, après accord de l'enseignant de spécialité et de la direction, des cas dérogatoires peuvent être étudiés.	14
F. Autre	14
G. International	15

ANNEXES

1. Maquettes
2. Charte Musique de Chambre
3. Modalités concours d'entrée
4. Modalités Examens Techniques
5. Modalités Récitals

Préambule

L'École Supérieure de Musique (ESM) Bourgogne-Franche-Comté est un établissement d'enseignement supérieur accrédité par le ministère de la Culture. Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'ESM est membre composante de l'Université Bourgogne Europe (UBE). L'établissement propose, par convention avec l'Université Bourgogne Europe et en partenariat avec les CRR (conservatoires à rayonnement régional) de Dijon, de Besançon et du Grand Chalon, des formations conjointes menant à deux diplômes de l'enseignement supérieur :

- le DNSPM (diplôme national supérieur professionnel de musicien) *valant grade de licence*
- le DE (diplôme d'État de professeur de musique)

Les conditions d'accréditation des établissements à délivrer les diplômes DNSPM et DE sont fixées par arrêté du ministère de la Culture. Ces arrêtés définissent les conditions et modalités d'admission, les cursus d'études, les modalités d'évaluation des études et de délivrance des diplômes.

Liens vers les textes de références :

- [Décret 2007-1678 du 27 novembre 2007](#) relatif au DNSPM
- [Arrêté du 17 novembre 2022](#) relatif au DNSPM
- [Arrêté du 7 décembre 2023](#) modifiant l'arrêté du 17 novembre 2022 relatif au DNSPM
- [Arrêté du 25 septembre 2025](#) accréditant certains établissements d'enseignement supérieur de la création artistique en vue de la délivrance du diplôme national supérieur professionnel de musicien
- [Arrêté du 3 juillet 2024](#) modifié par l'[arrêté du 15 juillet 2024](#) relatif au DE
- [Arrêté du 23 mai 2024](#) prolongeant la durée de l'accréditation de l'Ecole supérieure de musique Bourgogne-Franche-Comté

L'ESM forme des musiciens et pédagogues de haut niveau, souvent désireux de poursuivre leur parcours en master d'interprétation ou de pédagogie, tant en France qu'à l'étranger. Grâce à un partenariat solide avec l'Université Bourgogne Europe et à son statut d'établissement composante, l'ESM offre également la possibilité aux étudiants de poursuivre leurs études sur place, notamment en intégrant les masters de recherche proposés par l'UBE.

Les formations

A. Les diplômes de l'ESM

Le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) et le Diplôme d'État (DE) de professeur de musique sont des diplômes délivrés par le ministère de la Culture.

Le DNSPM valide les compétences artistiques et techniques du musicien. La formation est d'une durée de 6 semestres répartie sur trois ans.

L'obtention de ce diplôme, valant grade de Licence et classé au Niveau VI du cadre national des certifications professionnelles, emporte l'acquisition de 180 ECTS.

Le DE est un diplôme d'enseignement de la musique. La formation est d'une durée de 6 semestres répartie sur trois ans.

L'obtention de ce diplôme, classé au Niveau VI du cadre national des certifications professionnelles, emporte l'acquisition de 180 ECTS.

Ces deux formations sont articulées de manière à pouvoir être suivies parallèlement grâce à la mutualisation d'une grande partie des enseignements.

B. Les disciplines, domaines et spécialités au sein de l'ESM

Les formations au DNSPM sont proposées :

- **Diplôme National Supérieur Professionnel de musicien**

Spécialité instrumentiste chanteur

Domaine musiques classiques à contemporaines

Domaine musique ancienne

Domaine musiques actuelles

Spécialité chef d'ensemble vocaux

- **Diplôme d'État de professeur de musique**

Discipline accompagnement

Option musique

Discipline direction d'ensembles

Option vocaux

Discipline enseignement instrumental ou vocal

Domaine classique à contemporain

Domaine musique ancienne

Domaine musiques actuelles amplifiées

Discipline formation musicale

C. La formation

I. Formation initiale

L'ESM propose plusieurs parcours :

- DNSPM
- DNSPM et DE (formule mutualisée avec Unités d'Enseignement communes)
- DE en discipline Formation Musicale

2. Formation continue

Le parcours DE est accessible en formation professionnelle continue uniquement en autofinancement pour l'année 2026-2027.

D. Les droits de scolarité

Les droits de scolarité doivent être acquittés chaque année lors de la période des inscriptions administratives.

Les étudiants ne sont valablement inscrits que s'ils se sont acquittés de leurs droits de scolarité.

Pour la rentrée 2026, les droits de scolarité ESM s'élèvent à :

- 425 € pour la formation au DNSPM
- 595 € pour la formation couplée DNSPM + DE
- 425 € pour la formation au DE FM
- 170 € pour l'inscription à une année complémentaire de DE
- 1500 € pour la formation DE en formation professionnelle continue (Autofinancement uniquement)
Coûts pédagogiques : tarif horaire de 25 euros
+ *Droits d'inscription annuels : 170 euros. L'ESM n'étant pas encore certifiée Qualiopi, seul l'autofinancement est possible. La direction peut dans ce cas décider de plafonner à 1500 euros le coût de la formation, hors droits d'inscriptions annuels.*

Le paiement des droits de scolarité peut s'effectuer en une à trois fois par virement ou par chèque.
Les droits de scolarité pour les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur s'élèvent à 0 €.

Important : lors des inscriptions administratives, les étudiants devront s'acquitter de la contribution à la vie étudiante et de campus obligatoire (<https://cvec.etudiant.gouv.fr>).

E. La Validation des Acquis Antérieurs (VAA)

Chaque étudiant est en mesure de faire valoir des acquis antérieurs issus de formations, de diplômes ou d'engagements ayant permis le développement de connaissances ou de compétences, au sens des activités mentionnées à l'article L. 611-9 et ce, conformément à l'article D611-7 du Code de l'éducation, modifié par le Décret n°2017-962 du 10 mai 2017 - art. I.

Au début de chaque année universitaire, une commission impliquant la direction de l'ESM et un représentant de l'Université Bourgogne Europe se réunit afin de statuer sur l'ensemble des demandes de validation d'acquis antérieurs. La commission étudie chaque cas, Unité d'Enseignement par Unité d'Enseignement et matière par matière. A l'issue, un procès-verbal est rédigé pour communiquer les résultats de la commission.

Une validation des acquis antérieurs (VAA) ne peut être accordée que pour l'année universitaire en cours. Les étudiants sont donc invités à déposer, chaque année, une demande précisant le cours, l'unité d'enseignement (UE) et le semestre concernés par leur demande de VAA.

Les modalités d'admission

A. Pré-requis d'admissibilité

Une limite d'âge est fixée à 28 ans pour l'ensemble des domaines et options en formation initiale, à l'exception des candidat.es Chanteur.euses des domaines Classiques à Contemporain et Musique Ancienne ainsi que des candidat.es en Direction d'Ensembles Vocaux pour qui cette limite d'âge est de 30 ans.

Les dérogations peuvent conduire à reculer la limite d'âge.

Conformément à l'article 4 de l'arrêté relatif au DNSPM du 17 novembre 2022, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2023, et à l'article 2 de l'arrêté relatif au DE du 3 juillet 2024, les candidat.es doivent :

- Être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger reconnu en dispense ou équivalence.
- Et justifier du suivi d'une formation préparatoire à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique, spécialité musique, dispensée par un établissement agréé (CPES).
- Ou être titulaire d'un Diplôme d'Études Musicales (DEM), ou d'un diplôme étranger équivalent.

Pour une demande de dérogation à ces pré-requis, il est demandé au candidat de fournir une lettre de recommandation. Les candidat.es doivent également fournir un curriculum vitae et une lettre de motivation.

B. Épreuves d'admission DNSPM

L'admission en formation au DNSPM se fait sur un concours d'entrée dont les épreuves diffèrent selon la discipline, le domaine et l'option. Ces épreuves sont structurées en plusieurs parties qui impliquent un répertoire préparé à l'avance, un déchiffrage et un entretien. Le détail des épreuves par discipline, domaine et option figure en annexe du présent règlement.

C. Épreuves d'admissibilité et d'admission DE

L'admission à la formation au DE se fait à l'issue d'une épreuve pratique, mutualisée avec le concours d'admission en DNSPM. Cette phase d'admissibilité permet d'attester du niveau de pratique artistique des candidats.

La seconde phase consiste à un entretien de 15 à 20 minutes.

D. Éléments complémentaires

Jurys

Conformément à l'article 4 de l'arrêté relatif au DNSPM du 17 novembre 2022 modifié par l'arrêté du 7 décembre 2023, et à l'article 2 de l'arrêté relatif au DE du 3 juillet 2024, les jurys des épreuves sont arrêtés chaque année par la direction de l'ESM.

Pour les épreuves pratiques, communes à l'ensemble des concours, le jury, présidé par la direction de l'ESM ou son représentant, est constitué d'une personnalité qualifiée du monde musical, d'un spécialiste de la discipline, du domaine et de l'option.

Admission

À l'issue des différentes épreuves et phases d'admission, la direction de l'ESM arrête une liste des candidats admis et une liste des candidats inscrits sur liste d'attente.

Lors des épreuves pratiques, communes à l'ensemble des concours, les candidats sont notés sur 3 points spécifiques comme suit :

- La pratique artistique
- Le déchiffrage
- L'entretien

E. Droits d'inscription au concours d'entrée

Les droits d'inscription du concours d'entrée 2026 s'élèvent à 80 €. L'ESM offre aux candidats la possibilité d'être accompagnés par un pianiste accompagnateur lors de leur épreuve de pratique artistique. Cet accompagnement comprend une répétition de 30 minutes et est organisé directement entre le candidat et le pianiste accompagnateur. Les candidats sont autorisés à venir avec un accompagnateur de leur choix dont l'ESM ne supportera pas la rémunération ou les frais de déplacement.

Les enseignements de l'ESM

A. Maquettes de formation

Les maquettes de formation sont en annexe du présent règlement. Elles précisent, pour chaque discipline, domaine et option, la répartition des enseignements au sein des Unités d'Enseignement, les volumes horaires, les ECTS correspondants ainsi que le séquençage semestre par semestre de cet ensemble.

B. Les mises en situation artistiques

La saison artistique de l'ESM est pensée de sorte à offrir des mises en situations régulières pour les étudiants. Ces mises en situation peuvent prendre la forme de stages, de créations musicales, de concerts ou encore de résidences qui concourent à la formation des étudiants.

Les modalités d'évaluation

A. Évaluations par contrôle continu

Le DNSPM et le DE sont composés d'Unités d'Enseignement qui ne sont pas compensables entre elles : pour valider son semestre, l'étudiant (ou le stagiaire) doit obtenir la moyenne (10) à chacune des unités d'enseignements.

La validation d'un semestre est nécessaire pour pouvoir suivre le parcours du semestre suivant. Le diplôme est acquis lorsque les six semestres du parcours ont été validés. Chaque semestre est crédité de 30 ECTS. L'acquisition du diplôme valide 180 ECTS. La répartition des ECTS dans les différentes unités d'enseignements est définie dans les tableaux semestriels des études.

La majorité des enseignements est validée par des évaluations continues pouvant prendre 4 formes distinctes :

- Une production écrite (PE)

- Une production orale (PO)
- Une production artistique (PA)
- Une appréciation de l'enseignant (A)

B. Les Évaluations Intermédiaires

Intervalles (Musique de chambre)

Épreuve technique

C. Les Évaluations Terminales

Les évaluations terminales du DNSPM

- Récitals DNSPM 2 et DNSPM 3 : mise en situation artistique

Les modalités des évaluations terminales de deuxième et troisième années sont détaillées en annexe et peuvent évoluer en fonction des décisions prises en conseil pédagogique.

- Le projet Médiation : la réalisation d'un projet musical, appelé projet médiation, aboutissant à une production publique.

- Les enseignements dispensés par l'Université Bourgogne Europe

Les évaluations terminales du DE

Les épreuves de l'évaluation terminale du DE consistent en :

- L'épreuve pédagogique

Deux cours de trente minutes, organisés selon deux dispositifs pédagogiques distincts (cours individuels, cours collectifs...). A la suite, l'étudiant (ou le stagiaire) présente un bilan/retour de ces deux cours. Un entretien avec le jury complète cette épreuve. Les deux cours doivent s'adresser à des niveaux différents, et suivre des modalités différentes.

- Récitals DE 2 et DE 3

- Le projet médiation

- Le mémoire : écrit de 25 pages environ portant sur un sujet relatif à la pédagogie musicale ou la pratique artistique. Il est suivi d'une soutenance publique devant un jury.

Aux épreuves terminales, toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

Lors des délibérations des épreuves terminales, le directeur de l'ESM Bourgogne-Franche-Comté communique au jury pour chaque étudiant (ou stagiaire) les éléments du contrôle continu. Un

étudiant défaillant dans l'une des UE peut être autorisé par une commission notamment composée de la direction et de la direction adjointe de l'établissement, au vu de l'ensemble de ses résultats, à suivre une année d'étude supplémentaire.

D. L'échelle de notation

La note 10 est la note globale nécessaire à la validation de chaque UE et donc du semestre après calcul de la moyenne entre les résultats de l'évaluation par contrôle continu dans les différentes disciplines.

6 et -	Très Insuffisant
8	Insuffisant
10	Résultat passable
12	Assez bien
14	Bien
16 et +	Très bien

E. Le système européen de transfert de crédits (ECTS)

Le parcours intégré DNSPM/Licence/DE valide des unités d'enseignement dans le cadre du système européen de transfert de crédits (ECTS : *European credit transfer system*), mis en place à la suite de la déclaration de Bologne signée par 33 pays européens en 1999 et revue en 2001.

Les deux principaux éléments de l'ECTS sont :

- le système de crédits (les points de crédits reflètent la charge de travail d'une unité d'enseignement en volume horaire de cours et travaux personnels d'étude et de recherche),
- l'échelle de notation (les notes de l'évaluation mesurent les résultats de l'étudiant).

Des points de crédits sont attribués à chaque enseignement pour le DNSPM et à chaque unité d'enseignement pour le DE et la Licence. Ces ECTS reflètent pour chaque étudiant la charge de travail correspondant en proportion de la charge semestrielle de travail requise. La charge de travail d'un semestre universitaire est égale à 30 points de crédit ECTS. Cette charge comprend les cours et séminaires, les stages pratiques, les travaux personnels d'études et de recherche.

Un étudiant obtient les points de crédits ECTS si les résultats obtenus dans cet enseignement ou cette unité d'enseignement remplissent les critères requis par l'ESM.

Dans le cas d'un échange européen, le diplôme terminal est délivré si l'étudiant a validé l'ensemble des points ECTS pour les unités d'enseignement suivies dans l'institution d'origine et l'(les) institution(s) d'accueil à l'étranger.

Vie Étudiante

A. Les représentants des étudiants

Les représentant.es des étudiant.e.s sont au nombre de 4 :

- 2 titulaires
- 2 suppléant.e.s

Les représentant.e.s des étudiant.e.s siègent au conseil pédagogique (deux représentants titulaires), au conseil d'administration (un représentant présent à chaque séance) et peuvent demander à tout moment de l'année l'organisation d'une commission de vie étudiante qui regroupe la direction et la direction adjointe de l'établissement.

Tout.e étudiant.e à jour dans ses droits d'inscription peut se porter candidat.e à condition de former un binôme respectant la parité homme femme et de déposer une candidature commune (un.e titulaire et un.e suppléant.e).

Pour se déclarer candidat.e, un binôme constitué doit envoyer à l'adresse scolarite@esmbourgognefranchecomte.fr une profession de foi ainsi que les cartes étudiantes ou certificats de scolarité des étudiant.e.s du binôme.

Les élections ont lieu à chaque rentrée universitaire au suffrage direct et au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Chaque binôme élu dispose d'un mandat d'un an renouvelable.

B. Lutte contre les discriminations et les Violences et Harcèlement Sexiste et Sexuel

La référente en matière de VHSS est Anne-Léonore Dardenne, directrice adjointe de l'ESM, al.dardenne@esmbourgognefranchecomte.fr.

Aucune discrimination en raison de l'origine, du genre, de l'apparence physique, d'un handicap, des moeurs, de l'orientation sexuelle, de l'âge, des opinions politiques, des activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée d'une personne ne sera tolérée.

Les violences sexistes Art. L. 1142-2-I du Code du travail : « *Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.* »

Le harcèlement sexuel Article 222-33 du Code pénal créé par LOI n° 2012-954 du 6 août 2012 – art. I « *I. — Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. II. — Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur · e des faits ou au profit d'un tiers.* »

C. Règlement des absences, retards et autres manquements aux règles de fonctionnement de l'établissement

Ces règles sont nécessaires :

- à la cohérence des formations et à la délivrance des diplôme dont l'ESM est garante ;
- au respect du collectif étudiant, du corps enseignant, du corps administratif et des partenaires artistiques et pédagogiques de l'établissement ;
- au respect des clauses liant l'établissement à ses partenaires publics qui demandent notamment un suivi des cours par les étudiants inscrits.

Le respect de l'ensemble des points ci-dessous traduit une prise de conscience par l'étudiant du professionnalisme que l'on doit déjà attendre de lui en formation de musicien professionnel et/ou de professeur.

I. Absences

La présence à l'ensemble des cours, ateliers, répétitions, évaluations et activités pédagogiques est strictement obligatoire. La formation relevant du cadre de la formation initiale, aucun aménagement d'emploi du temps ne peut être accordé pour des activités professionnelles ou personnelles extérieures.

Toute absence exceptionnelle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation motivée, adressée par mail à la direction et à la scolarité au moins deux semaines avant la date concernée. En cas d'accord, il appartient à l'étudiant d'informer directement les enseignants concernés.

Les motifs d'absence susceptibles d'être pris en considération sont :

- participation à un concours d'orchestre
- participation à un concours d'entrée dans un autre établissement d'enseignement supérieur
- participation à un concert porté par l'établissement ou dans le cadre d'un partenariat institutionnel validé
- maladie, justifiée par un certificat médical
- rendez-vous médical sur présentation d'un justificatif

Toute autre absence demeure sous la responsabilité exclusive de l'étudiant. Aucun rattrapage individualisé ne pourra être organisé par l'établissement ; l'étudiant doit assurer lui-même le rattrapage des contenus manqués. L'absence à un enseignement évalué ou à une séance unique peut entraîner l'impossibilité de valider l'unité d'enseignement correspondante et par conséquent un redoublement.

Activités professionnelles et contrats de travail

Les étudiants peuvent exercer une activité professionnelle en parallèle de leur formation. Toutefois, tout contrat de travail doit être compatible avec les exigences pédagogiques de l'ESM BFC. Il ne peut en aucun cas justifier une absence ou une demande d'aménagement des cours ou d'emplois du temps.

Les engagements professionnels doivent être organisés de manière à ne pas perturber la disponibilité de l'étudiant, sa participation aux enseignements obligatoires, ni la continuité de son apprentissage. Les conséquences pédagogiques liées à une activité salariée (absence, retard, impossibilité de rattrapage...) relèvent de la responsabilité de l'étudiant.

2. Ponctualité

L'étudiant se doit d'être ponctuel et, les cours devant être suivis dans leur intégralité, les retards et les départs anticipés ne sont pas autorisés. Les enseignants sont habilités à ne pas accepter en cours les étudiants retardataires.

3. Délais de retour des documents administratifs

Le bon fonctionnement de la structure repose sur la circulation et le retour à l'administration dans les délais requis de l'ensemble des documents administratifs : dossiers d'inscription, demandes de bourse, feuilles d'émargement, etc.

Le respect de ces délais est essentiel au suivi des dossiers et à leur aboutissement auprès des interlocuteurs administratifs et institutionnels de l'ESM (conventions avec les conservatoires, dossiers de bourse par exemple).

Concernant les justificatifs nécessaires au remboursement des frais de déplacement pour les cours individuels. Aucun trajet ne pourra être remboursé, pour la période concernée, si les justificatifs ne sont pas parvenus avant la fin du mois concerné. Le non-versement des droits d'inscription entraîne une radiation de l'étudiant.

D. Conseil de discipline

Le conseil de discipline a pour compétence d'examiner et le cas échéant sanctionner les manquements ou les infractions au présent règlement, commis par les étudiants.es et stagiaires inscrits.es.

Il est réuni à l'initiative de la direction de l'ESM.

Le conseil de discipline est constitué par la direction et comprend :

- la direction de l'établissement
- la direction adjointe de l'établissement
- un.e représentant.e de l'administration
- un.e représentant.e du corps enseignant
- un.e représentant.e des étudiants.es ou des stagiaires de la FPC

L'étudiant.e ou le/la stagiaire est convoqué.e par courrier postal ou électronique au moins cinq jours francs avant la date de la séance ; la convocation précise l'objet de celle-ci.

La direction peut également convoquer la personne ayant demandé la comparution de l'étudiant.e et inviter, le cas échéant, des témoins ou personnes susceptibles d'éclairer les débats.

Les décisions sont prises par vote à la majorité du conseil de discipline et notifiées par courrier à l'étudiant.e ou au stagiaire.

E. Redoublement et cas particuliers

Aucun redoublement n'est possible sur la première année, néanmoins, après accord de l'enseignant de spécialité et de la direction, des cas dérogatoires peuvent être étudiés.

Lorsqu'une situation particulière concernant un étudiant nécessite un examen spécifique, une commission peut être réunie.

Elle est composée de la direction, du coordinateur de département et du professeur de spécialité concerné.

F. Autre

Cours à domicile

Les cours au domicile des enseignants sont strictement interdits. Les étudiants ont le droit et le devoir de refuser toute demande de cet ordre.

Les cours en des lieux non conventionnés ou partenaire de l'ESM doivent être au préalable autorisés par la direction de l'établissement. L'enseignant est tenu d'adresser une demande écrite à la direction qui se réserve le droit de statuer au cas par cas.

Tenue vestimentaire

Les représentations publiques sont des moments de visibilité institutionnelle qui engagent l'image de l'établissement, des enseignants et des étudiants. À ce titre, le port d'une tenue de concert, soignée et conforme au caractère professionnel de l'événement est obligatoire.

G. International

Dans le cadre de l'intégration de l'ESM en tant que composante à l'université Bourgogne Europe depuis le 1^{er} janvier 2025, le service des relations internationales de l'UBE devient l'interlocuteur des étudiants.es. Les départs ERASMUS sont liés aux accords internationaux du département de musicologie.

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (année I)

Domaine Classique à Contemporain

Accompagnement option musique

Unités d'enseignement		Semestre 1		Semestre 2			
		Intitulés	Dispensé par	Intitulés	Dispensé par	Volume horaire global	ECTS
UE I Enseignements fondamentaux : Musicologie	UE I.1 Culture musicale	Histoire des musiques actuelles	UBE	Histoire de la musique classique	UBE	48	8
		Matière complémentaire : choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	Matière complémentaire : choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	36	4
Total UE I						84	12
UE 2 Enseignements fondamentaux : Pratique artistique	UE 2.1 Discipline fondamentale	Les techniques d'accompagnement (lecture à vue, harmonisation, réduction, traits d'orchestre...) (spécialité)	ESM	Les techniques d'accompagnement (lecture à vue, harmonisation, réduction, traits d'orchestre...) (spécialité)	ESM	35	16
	UE 2.2 Pratique associée à la spécialité	Initiation à la Basse continue	ESM	Initiation à la Basse continue	ESM	12	6
		Diction lyrique étrangère (allemand, italien, ...)	ESM	Diction lyrique étrangère (allemand, italien, ...)	ESM	12	
	UE 2.3 Outils d'analyse et culture pour la pratique instrumentale	Formation Musicale	ESM	Formation Musicale	ESM	24	2
	UE 2.4 Pratiques d'ensemble	Pratique du Lied	ESM	Pratique du Lied	ESM	12	4
		Accompagnement Chœur Atelier / Ensemble vocal	ESM	Accompagnement Chœur Atelier / Ensemble vocal	ESM	36	6
	UE 2.5 Projets spécifiques de création	Stage d'improvisation	ESM	Initiation Musique de création	ESM	36	2
Total UE 2						167	36
UE 3 Enseignements transversaux et ouvertures	UE 3.1 Développement de compétences	Enseignement optionnel (1 au choix) : allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, musiques du monde, orchestres symphoniques	ESM	Enseignement optionnel (1 au choix) : allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, musiques du monde, orchestres symphoniques	ESM	24	2
	UE 3.2 Langues	Anglais	UBE	Anglais	UBE	24	2
	UE 3.3 Outils numériques	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	22	2
Total UE 3						70	6
UE 4 Environnement professionnel	UE 4.1 Développement professionnel et insertion	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	24	2
	UE 4.2 Engagement artistique et diffusion	Travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	Travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	12	2
	UE 4.3 Médiation	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	30	2
Total UE 4						24	6
Totaux						345	60

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (année 2)
Domaine Classique à Contemporain
Accompagnement option musique

Unités d'enseignement		Semestre 3		Semestre 4			
		Intitulés	Dispensé par	Intitulés	Dispensé par	Volume horaire global	ECTS
UE I Enseignements fondamentaux : Musicologie	UE 1.1 Culture musicale	Histoire de la musique Renaissance	UBE	Histoire de la musique Baroque	UBE	48	8
		Matière complémentaire : choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	Pratique instrumentale et ouverture à la recherche	UBE	54	6
Total UE I						102	14
UE 2 Enseignements fondamentaux : Pratique artistique	UE 2.1 Discipline fondamentale	Les techniques d'accompagnement (lecture à vue, harmonisation, réduction, traits d'orchestre...) (spécialité)	ESM	Les techniques d'accompagnement (lecture à vue, harmonisation, réduction, traits d'orchestre...) (spécialité)	ESM	35	18
				Epreuves intermédiaires : récital			
	UE 2.2 Pratique associée à la spécialité	Initiation à la Basse continue	ESM	Initiation à la Basse continue	ESM	12	6
		Diction lyrique étrangère (allemand, italien, ...)	ESM	Diction lyrique étrangère (allemand, italien, ...)	ESM	12	
	UE 2.3 Outils d'analyse et culture pour la pratique instrumentale	Analyse	ESM	Analyse	ESM	24	2
	UE 2.4 Pratiques d'ensemble	Pratique du Lied	ESM	Pratique du Lied	ESM	12	4
		Accompagnement Chœur Atelier / Ensemble vocal	ESM	Accompagnement Chœur Atelier / Ensemble vocal	ESM	36	2
	UE 2.5 Projets spécifiques de création	Musique de création	ESM	Musique de création	ESM	24	2
Total UE 2						155	34
UE 3 Enseignements transversaux et ouvertures	UE 3.1 Développement de compétences	Enseignement optionnel (1 au choix) : allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, musiques du monde, orchestres symphoniques	ESM	Enseignement optionnel (1 au choix) : allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, musiques du monde, orchestres symphoniques	ESM	24	2
	UE 3.2 Langues	Anglais	UBE	Anglais	UBE	24	2
	UE 3.3 Outils numériques	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	24	2
Total UE 3						72	6
UE 4 Environnement professionnel	UE 4.1 Développement professionnel et insertion	Modules de Professionalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	Modules de Professionalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	24	2
	UE 4.2 Engagement artistique et diffusion	Travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	Travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	12	2
	UE 4.3 Médiation	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	30	2
Total UE 4						66	6
Totaux						395	60

Unités d'enseignement		Semestre 5		Semestre 6			
		<i>Intitulés</i>	<i>Dispensé par</i>	<i>Intitulés</i>	<i>Dispensé par</i>	<i>Volume horaire global</i>	<i>ECTS</i>
UE 1 Enseignements fondamentaux : Musicologie	UE I.1 Culture musicale	Histoire de la musique 1900 - 1945	UBE	Histoire de la musique après 1945	UBE	48	8
		Initiation à la recherche I	UBE	Choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	36	4
Total UE 1						84	12
UE 2 Enseignements fondamentaux : Pratique artistique	UE 2.1 Discipline fondamentale	Les techniques d'accompagnement (lecture à vue, harmonisation, réduction, traits d'orchestre...) (spécialité)	ESM	Les techniques d'accompagnement (lecture à vue, harmonisation, réduction, traits d'orchestre...) (spécialité)	ESM	35	20
				Epreuves terminales : récital			
	UE 2.2	Répertoire piano	ESM	Répertoire piano	ESM	12	8
	UE 2.3	Diction lyrique étrangère (allemand, italien,...)	ESM	Diction lyrique étrangère (allemand, italien,...)	ESM	12	
	UE 2.4	Écriture	ESM	Écriture	ESM	24	2
	UE 2.5	Pratique du Lied	ESM	Pratique du Lied	ESM	12	4
	UE 2.6	Accompagnement Chœur Atelier / Ensemble vocal	ESM	Accompagnement Chœur Atelier / Ensemble vocal	ESM	36	2
Total UE 2						155	38
UE 3 Enseignements transversaux et ouvertures	UE 3.1 Développement de compétences	Initiation à la technique vocale	ESM	Initiation à la technique vocale	ESM	24	4
	UE 3.2 Langues	Anglais	UBE	Anglais	UBE	24	2
Total UE 3						48	6
UE 4 Environnement professionnel	UE 4.1 Développement professionnel et insertion	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	24	2
	UE 4.2 Engagement artistique et diffusion	Travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	Travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	12	2
Total UE 4						36	4
Totaux						323	60

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (année 1)
Domaine Classique à Contemporain
Discipline Chanteur

Unités d'enseignement		Semestre 1		Semestre 2			
		Intitulés	Dispensé par	Intitulés	Dispensé par	Volume horaire global	ECTS
UE 1 Enseignements fondamentaux : Musicologie	UE 1.1 Culture musicale	Histoire des musiques actuelles	UBE	Histoire de la musique classique	UBE	48	8
		Matière complémentaire : choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	Matière complémentaire : choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	36	4
Total UE 1						84	12
UE 2 Enseignements fondamentaux : Pratique artistique	UE 2.1 Discipline fondamentale	Technique vocale (spécialité)	ESM	Technique vocale (spécialité)	ESM	35	16
	UE 2.2 Pratique associée à la spécialité	Coaching vocal dont vocalité contemporaine	ESM	Coaching vocal dont vocalité contemporaine	ESM	24	6
		Diction lyrique étrangère (allemand, italien, ...)	ESM	Diction lyrique étrangère (allemand, italien, ...)	ESM	12	
	UE 2.3 Outils d'analyse et culture pour la pratique instrumentale	Formation Musicale	ESM	Formation Musicale	ESM	24	2
	UE 2.4 Pratiques d'ensemble	Pratique du Lied	ESM	Pratique du Lied	ESM	12	4
		Ensemble Vocal	ESM	Ensemble Vocal	ESM	36	4
				Session dirigée	ESM	36	2
	UE 2.5 Projets spécifiques de création	Stage d'improvisation	ESM	Initiation Musique de création	ESM	36	2
Total UE 2						215	36
UE 3 Enseignements transversaux et ouvertures	UE 3.1 Développement de compétences	Enseignement optionnel (1 au choix) : allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, musiques du monde, orchestres symphoniques	ESM	Enseignement optionnel (1 au choix) : allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, musiques du monde, orchestres symphoniques	ESM	24	2
	UE 3.2 Langues	Anglais	UBE	Anglais	UBE	24	2
	UE 3.3 Outils numériques	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	22	2
Total UE 3						70	6
UE 4 Environnement professionnel	UE 4.1 Développement professionnel et insertion	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	24	2
	UE 4.2 Engagement artistique et diffusion	Travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	Travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	12	2
	UE 4.3 Médiation	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	30	2
Total UE 4						24	6
Totaux						393	60

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (année 2)
Domaine Classique à Contemporain
Discipline Chanteur

Unités d'enseignement		Semestre 1		Semestre 2			
		Intitulés	Dispensé par	Intitulés	Dispensé par	Volume horaire global	ECTS
UE 1 Enseignements fondamentaux : Musicologie	UE 1.1 Culture musicale	Histoire de la musique Renaissance	UBE	Histoire de la musique Baroque	UBE	48	8
		Matière complémentaire : choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	Pratique instrumentale et ouverture à la recherche	UBE	54	6
Total UE 1						102	14
UE 2 Enseignements fondamentaux : Pratique artistique	UE 2.1 Discipline fondamentale	Technique vocale (spécialité)	ESM	Technique vocale (spécialité)	ESM	35	18
				Epreuves intermédiaires : récital			
	UE 2.2 Pratique associée à la spécialité	Coaching vocal dont vocalité contemporaine	ESM	Coaching vocal dont vocalité contemporaine	ESM	24	6
		Diction lyrique étrangère (allemand, italien, ...)	ESM	Diction lyrique étrangère (allemand, italien, ...)	ESM	12	
	UE 2.3 Outils d'analyse et culture pour la pratique instrumentale	Analyse	ESM	Analyse	ESM	24	2
	UE 2.4 Pratiques d'ensemble	Pratique du Lied	ESM	Pratique du Lied	ESM	12	4
		Ensemble Vocal	ESM	Ensemble Vocal	ESM	36	4
	UE 2.5 Projets spécifiques de création	Musique de création	ESM	Musique de création	ESM	24	2
Total UE 2						167	36
UE 3 Enseignements transversaux et ouvertures	UE 3.1 Développement de compétences	Enseignement optionnel (1 au choix) : allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, musiques du monde, orchestres symphoniques	ESM	Enseignement optionnel (1 au choix) : allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, musiques du monde, orchestres symphoniques	ESM	24	2
	UE 3.2 Langues	Anglais	UBE	Anglais	UBE	24	2
	UE 3.3 Outils numériques	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	24	2
Total UE 3						72	6
UE 4 Environnement professionnel	UE 4.1 Développement professionnel et insertion	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	24	2
	UE 4.2 Engagement artistique et diffusion	Travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	Travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	12	2
	UE 4.3 Médiation	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	30	2
Totaux						407	60

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (année 3)

Domaine Classique à Contemporain

Discipline Chanteur

Unités d'enseignement		Semestre 5		Semestre 6			
		Intitulés	Dispensé par	Intitulés	Dispensé par	Volume horaire global	ECTS
UE 1 Enseignements fondamentaux : Musicologie	UE 1.1 Culture musicale	Histoire de la musique 1900 - 1945	UBE	Histoire de la musique après 1945	UBE	48	8
		Initiation à la recherche 1	UBE	Choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	36	4
Total UE 1						84	12
UE 2 Enseignements fondamentaux : Pratique artistique	UE 2.1 Discipline fondamentale	Technique vocale (spécialité)	ESM	Technique vocale (spécialité)	ESM	35	20
				Epreuves terminales : récital			
	UE 2.2 Pratique associée à la spécialité	Coaching vocal dont vocalité contemporaine	ESM	Coaching vocal dont vocalité contemporaine	ESM	24	6
		Diction lyrique étrangère (allemand, italien, ...)	ESM	Diction lyrique étrangère (allemand, italien, ...)	ESM	12	
	UE 2.3 Outils d'analyse et culture pour la pratique instrumentale	Ecriture	ESM	Ecriture	ESM	24	2
	UE 2.4 Pratiques d'ensemble	Pratique du Lied	ESM	Pratique du Lied	ESM	12	4
		Ensemble Vocal	ESM	Ensemble Vocal	ESM	36	4
	UE 2.5 Projets spécifiques de création	Musique de création	ESM	Musique de création	ESM	24	2
Total UE 2						167	38
UE 3 Enseignements transversaux et ouvertures	UE 3.1 Développement de compétences	Enseignement optionnel (1 au choix) : spécifique chanteurs	ESM	Enseignement optionnel (1 au choix) : spécifique chanteurs	ESM	24	4
	UE 3.2 Langues	Anglais	UBE	Anglais	UBE	24	2
Total UE 3						48	6
UE 4 Environnement professionnel	UE 4.1 Développement professionnel et insertion	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	24	2
	UE 4.2 Engagement artistique et diffusion	Travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	Travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	12	2
Total UE 4						36	4
Totaux						335	60

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (année 1)
Domaine Classique à Contemporain
Discipline Instrumentiste

Unités d'enseignement		Semestre 1		Semestre 2			
		Intitulés	Dispensé par	Intitulés	Dispensé par	Volume horaire global	ECTS
UE 1 Enseignements fondamentaux : Musicologie	UE I.1 Culture musicale	Histoire des musiques actuelles	UBE	Histoire de la musique classique	UBE	48	8
		Matière complémentaire : choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	Matière complémentaire : choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	36	4
Total UE 1						84	12
UE 2 Enseignements fondamentaux : Pratique artistique	UE 2.1 Discipline fondamentale	Instrument (spécialité)	ESM	Instrument (spécialité)	ESM	35	16
		Déchiffrage		Déchiffrage			
	Examens techniques						
	UE 2.2 Pratique associée à la spécialité	<i>En fonction des instruments :</i> - travail avec piano tous sauf claviers, guitares, percussions - Ateliers polyphoniques : guitares et percussions - Initiation à l'accompagnement et harmonie au clavier piano	ESM	<i>En fonction des instruments :</i> - travail avec piano tous sauf claviers, guitares, percussions - Ateliers polyphoniques : guitares et percussions - Initiation à l'accompagnement et harmonie au clavier piano	ESM	12	4
		UE 2.3 Outils d'analyse et culture pour la pratique instrumentale		Formation Musicale			
	UE 2.4 Pratiques d'ensemble	Musique de Chambre	ESM	Musique de Chambre	ESM	36	6
		Chœur Atelier	ESM	Chœur Atelier	ESM	36	2
		Sessions d'orchestre et dirigée	ESM	Sessions d'orchestre et dirigée	ESM	36	4
	UE 2.5 Projets spécifiques de création	Stage d'improvisation	ESM	Initiation Musique de création	ESM	36	2
Total UE 2						215	36
UE 3 Enseignements transversaux et ouvertures	UE 3.1 Développement de compétences	Enseignement optionnel (1 au choix) : allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, musiques du monde, orchestres symphoniques	ESM	Enseignement optionnel (1 au choix) : allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, musiques du monde, orchestres symphoniques	ESM	24	2
	UE 3.2 Langues	Anglais	UBE	Anglais	UBE	24	2
	UE 3.3 Outils numériques	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	22	2
Total UE 3						70	6
UE 4 Environnement professionnel	UE 4.1 Développement professionnel et insertion	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	24	2
	UE 4.2 Engagement artistique et diffusion	travail scénique, side by side, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	travail scénique, side by side, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	12	2
	UE 4.3 Médiation	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	30	2
Total UE 4						66	6
Totaux						435	60



Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (année 2)
Domaine Classique à Contemporain
Discipline Instrumentiste

Unités d'enseignement		Semestre 3		Semestre 4				
		Intitulés	Dispensé par	Intitulés	Dispensé par	Volume horaire global	ECTS	
UE I Enseignements fondamentaux : Musicologie	UE I.1 Culture musicale	Histoire de la musique Renaissance	UBE	Histoire de la musique Baroque	UBE	48	8	
		Matière complémentaire : choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	Pratique instrumentale et initiation à la recherche	UBE	54	6	
Total UE I						102	14	
UE 2 Enseignements fondamentaux : Pratique artistique	UE 2.1 Discipline fondamentale	Instrument (spécialité)	ESM	Instrument (spécialité)	ESM	35	18	
		Déchiffrage		Déchiffrage				
		Examens techniques						
	UE 2.2 Pratique associée à la spécialité			Epreuves intermédiaires : récital	ESM			
		<i>En fonction des instruments :</i> - travail avec piano tous sauf claviers, guitares, percussions - Ateliers polyphoniques : guitares et percussions - Initiation à l'accompagnement et harmonie au clavier piano		<i>En fonction des instruments :</i> - travail avec piano tous sauf claviers, guitares, percussions - Ateliers polyphoniques : guitares et percussions - Initiation à l'accompagnement et harmonie au clavier piano		ESM	13	4
		UE 2.3 Outils d'analyse et culture pour la pratique instrumentale	Analyse	Analyse	ESM	24	2	
	UE 2.4 Pratiques d'ensemble	Musique de Chambre	ESM	Musique de Chambre	ESM	36	6	
		Chœur Atelier ou Ensemble vocal	ESM	Chœur Atelier ou Ensemble vocal	ESM	36	2	
	UE 2.5 Projets spécifiques de création	Musique de création	ESM	Musique de création	ESM	24	2	
Total UE 2						168	34	
UE 3 Enseignements transversaux et ouvertures	UE 3.1 Développement de compétences	Enseignement optionnel (1 au choix) : allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, musiques du monde, orchestres symphoniques	ESM	Enseignement optionnel (1 au choix) : allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, musiques du monde, orchestres symphoniques	ESM	24	2	
	UE 3.2 Langues	Anglais	UBE	Anglais	UBE	24	2	
	UE 3.3 Outils numériques	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	24	2	
Total UE 3						72	6	
UE 4 Environnement professionnel	UE 4.1 Développement professionnel et insertion	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	24	2	
	UE 4.2 Engagement artistique et diffusion	travail scénique, side by side, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	travail scénique, side by side, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	12	2	
	UE 4.3 Médiation	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	30	2	
Total UE 4						66	6	
Totaux						408	60	

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (année 3)
Domaine Classique à Contemporain
Discipline Instrumentiste

Unités d'enseignement		Semestre 5		Semestre 6			
		Intitulés	Dispensé par	Intitulés	Dispensé par	Volume horaire global	ECTS
UE I Enseignements fondamentaux : Musicologie	UE I.1 Culture musicale	Histoire de la musique 1900 - 1945	UBE	Histoire de la musique après 1945	UBE	48	8
		Initiation à la recherche I	UBE	Choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	36	4
Total UE I						84	12
UE 2 Enseignements fondamentaux : Pratique artistique	UE 2.1 Discipline fondamentale	Instrument (spécialité)	ESM	Instrument (spécialité)	ESM	35	20
		Déchiffrage		Déchiffrage			
				Epreuves terminales : récital	ESM		
	UE 2.2 Pratique associée à la spécialité	<i>En fonction des instruments :</i> - travail avec piano tous sauf claviers, guitares, percussions - Ateliers polyphoniques : guitares et percussions - Initiation à l'accompagnement et harmonie au clavier piano	ESM	<i>En fonction des instruments :</i> - travail avec piano tous sauf claviers, guitares, percussions - Ateliers polyphoniques : guitares et percussions - Initiation à l'accompagnement et harmonie au clavier piano	ESM	13	4
		UE 2.3 Outils d'analyse et culture pour la pratique instrumentale		Ecriture			
	UE 2.4 Pratiques d'ensemble	Musique de Chambre	ESM	Musique de Chambre	ESM	36	8
	UE 2.5 Projets spécifiques de création	Musique de création	ESM	Musique de création	ESM	24	2
				Projet création	ESM	36	4
Total UE 2						168	40
UE 3 Enseignements transversaux et ouvertures	UE 3.1 Développement de compétences	Enseignement optionnel (1 au choix) : allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, musiques du monde, orchestres symphoniques	ESM	Enseignement optionnel (1 au choix) : allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, musiques du monde, orchestres symphoniques	ESM	24	2
		UE 3.2 Langues		Anglais			
Total UE 3						48	4
UE 4 Environnement professionnel	UE 4.1 Développement professionnel et insertion	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	24	2
	UE 4.2 Engagement artistique et diffusion	Travail scénique, side by side, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	Travail scénique, side by side, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	12	2
Total UE 4						24	4
Totaux						324	60

Diplôme d'État de Professeur de Musique (année 1)
Discipline Formation Musicale

Unités d'enseignement		Semestre 1		Semestre 2			
		Intitulés	Dispensé par	Intitulés	Dispensé par	Volume horaire global	ECTS
UE 1 Enseignements fondamentaux : Musicologie	UE 1.1 Culture musicale	Histoire des musiques actuelles	UBE	Histoire de la musique classique	UBE	48	8
		Matière complémentaire : choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	Matière complémentaire : choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	36	4
Total UE 1						84	12
UE 2 Enseignements fondamentaux : Pratique artistique	UE 2.1 Discipline fondamentale	Instrument (spécialité)	ESM	Instrument (spécialité)	ESM	28	12
		Examens techniques					
	UE 2.2 Pratique associée à la spécialité	<i>En fonction des instruments :</i> - travail avec piano tous sauf claviers, guitares, percussions - Ateliers polyphoniques : guitares et percussions - Initiation à l'accompagnement et harmonie au clavier (pour les pianistes)	ESM	<i>En fonction des instruments :</i> - travail avec piano tous sauf claviers, guitares, percussions - Ateliers polyphoniques : guitares et percussions - Initiation à l'accompagnement et harmonie au clavier (pour les pianistes)	ESM	12	2
		UE 2.3 Outils d'analyse et culture pour la pratique instrumentale		Formation Musicale	ESM	24	2
	UE 2.4 Pratiques d'ensemble	Musique de Chambre	ESM	Musique de Chambre	ESM	24	3
		Chœur Atelier	ESM	Chœur Atelier	ESM	36	2
	UE 2.5 Projets spécifiques de création	Stage d'improvisation	ESM	Initiation Musique de création	ESM	36	2
Total UE 2						160	23
UE 3 Enseignements transversaux et ouvertures	UE 3.1 Développement de compétences	Technique vocale (pour les instrumentistes sauf chanteurs)	ESM	Technique vocale (pour les instrumentistes sauf chanteurs)	ESM	12	
		Pratique du clavier (pour les instrumentistes et chanteurs sauf pianistes)		Pratique du clavier (pour les instrumentistes et chanteurs sauf pianistes)		12	4
		Enseignement optionnel (pour pianistes et chanteurs) : <i>allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles instrumentaux, musiques du monde, orchestres symphoniques</i>		Enseignement optionnel (pour pianistes et chanteurs) : <i>allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles instrumentaux, musiques du monde, orchestres symphoniques</i>		24	
	UE 3.3 Langues	Anglais	UBE	Anglais	UBE	24	2
	UE 3.4 Outils numériques	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	22	2
Total UE 3						94	8
UE 4 Environnement professionnel	UE 4.1 Développement professionnel et insertion	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	24	2
	UE 4.2 Engagement artistique et diffusion	travail scénique, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	travail scénique, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	12	1
	UE 4.3 Médiation	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	30	2
Total UE 4						66	5
UE 5 Culture et Pratique Pédagogique	UE 5.1 Culture Pédagogique	Pédagogie Générale	ESM	Pédagogie Générale	ESM	24	4
	UE 5.2 Observation & Pratique pédagogique de groupe	Ateliers de réflexion pédagogique	ESM	Ateliers de réflexion pédagogique	ESM	18	4
		Stage d'observation pédagogique	ESM			17	
	UE 5.3 Pédagogie individuelle et des pratiques collectives	Stage pratique de pédagogie (tutorat)	ESM	Stage pratique de pédagogie (tutorat)	ESM	30	3
Total UE 5						101	12
Totaux						505	60

Diplôme d'État de Professeur de Musique (année 2)
Discipline Formation Musicale

Unités d'enseignement		Semestre 3		Semestre 4				
		Intitulés	Dispensé par	Intitulés	Dispensé par	Volume horaire global	ECTS	
UE 1 Enseignements fondamentaux : Musicologie	UE 1.1 Culture musicale	Histoire de la musique Renaissance	UBE	Histoire de la musique Baroque	UBE	48	8	
		Matière complémentaire : choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	Pratique instrumentale et initiation à la recherche	UBE	54	6	
Total UE 1						102	14	
UE 2 Enseignements fondamentaux : Pratique artistique	UE 2.1 Discipline fondamentale	Instrument (spécialité)	ESM	Instrument (spécialité)	ESM	28	12	
		Examens techniques						
	Evaluations intermédiaires : récitals							
	UE 2.2 Pratique associée à la spécialité	<i>En fonction des instruments :</i> - travail avec piano tous sauf claviers, guitares, percussions - Ateliers polyphoniques : guitares et percussions - Initiation à l'accompagnement et harmonie au clavier (pour les pianistes)	ESM	<i>En fonction des instruments :</i> - travail avec piano tous sauf claviers, guitares, percussions - Ateliers polyphoniques : guitares et percussions - Initiation à l'accompagnement et harmonie au clavier (pour les pianistes)	ESM	12	2	
	UE 2.3 Outils d'analyse et culture pour la pratique instrumentale	Analyse	ESM	Analyse	ESM	24	2	
	UE 2.4 Pratiques d'ensemble	Musique de Chambre	ESM	Musique de Chambre	ESM	24	3	
		Chœur Atelier	ESM	Chœur Atelier	ESM	36	2	
	UE 2.5 Projets spécifiques de création	Musique de création	ESM	Musique de création	ESM	12	1	
Total UE 2						136	22	
UE 3 Enseignements transversaux et ouvertures	UE 3.1 Développement de compétences	Technique vocale (pour les instrumentalistes sauf chanteurs)	ESM	Technique vocale (pour les instrumentalistes sauf chanteurs)	ESM	12		
		Pratique du clavier (pour les instrumentalistes et chanteurs sauf pianistes)		Pratique du clavier (pour les instrumentalistes et chanteurs sauf pianistes)		12		
		Enseignement optionnel (pour pianistes et chanteurs) : <i>allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles instrumentaux, musiques du monde, orchestres symphoniques</i>		Enseignement optionnel (pour pianistes et chanteurs) : <i>allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles instrumentaux, musiques du monde, orchestres symphoniques</i>		24	4	
	UE 3.3 Langues	Anglais	UBE	Anglais	UBE	24	2	
	UE 3.4 Outils numériques	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	24	2	
Total UE 3						48	8	
UE 4 Environnement professionnel	UE 4.1 Développement professionnel et insertion	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	24	2	
	UE 4.2 Engagement artistique et diffusion	travail scénique, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	travail scénique, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	12	1	
	UE 4.3 Médiation	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	30	2	
Total UE 4						66	5	
UE 5 Culture et Pratique Pédagogique	UE 5.1 Culture Pédagogique	Pédagogie Générale	ESM	Pédagogie Générale	ESM	24	4	
		Mémoire	ESM	Mémoire	ESM	4	2	
	UE 5.2 Observation & Pratique pédagogique de groupe	Ateliers de réflexion pédagogique	ESM	Ateliers de réflexion pédagogique	ESM	18	2	
	UE 5.3 Pédagogie individuelle et des pratiques collectives	Stage pratique de pédagogie (tutorat)	ESM	Stage pratique de pédagogie (tutorat)	ESM	18	2	
		Initiation à la direction d'ensembles vocaux	ESM	Initiation à la direction d'ensembles vocaux	ESM	12	1	
Total UE						76	11	
Totaux						338	60	

Diplôme d'État de Professeur de Musique (année 3)
Discipline Formation Musicale

Unités d'enseignement		Semestre 3		Semestre 4				
		Intitulés	Dispensé par	Intitulés	Dispensé par	Volume horaire global	ECTS	
UE 1 Enseignements fondamentaux : Musicologie	UE 1.1 Culture musicale	Histoire de la musique 1900 - 1945	UBE	Histoire de la musique après 1945	UBE	48	8	
		Initiation à la recherche 1	UBE	Choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	36	4	
Total UE 1						84	12	
UE 2 Enseignements fondamentaux : Pratique artistique	UE 2.1 Discipline fondamentale	Instrument (spécialité)	ESM	Instrument (spécialité)	ESM	28	12	
	Evaluations terminales : récitals							
	UE 2.2 Pratique associée à la spécialité	<i>En fonction des instruments :</i> - travail avec piano tous sauf claviers, guitares, percussions - Ateliers polyphoniques : guitares et percussions - Initiation à l'accompagnement et harmonie au clavier (pour les pianistes)	ESM	<i>En fonction des instruments :</i> - travail avec piano tous sauf claviers, guitares, percussions - Ateliers polyphoniques : guitares et percussions - Initiation à l'accompagnement et harmonie au clavier (pour les pianistes)	ESM	12	2	
	UE 2.3 Outils d'analyse et culture pour la pratique instrumentale	Ecriture	ESM	Ecriture	ESM	24	2	
	UE 2.4 Pratiques d'ensemble	Musique de Chambre	ESM	Musique de Chambre	ESM	24	3	
		Chœur Atelier	ESM	Chœur Atelier	ESM	36	2	
	UE 2.5 Projets spécifiques de création	Musique de création	ESM	Musique de création	ESM	12	1	
Total UE 2						136	22	
UE 3 Enseignements transversaux et ouvertures	UE 3.1 Développement de compétences	Technique vocale (pour les instrumentistes sauf chanteurs)	ESM	Technique vocale (pour les instrumentistes sauf chanteurs)	ESM	12		
		Pratique du clavier (pour les instrumentistes et chanteurs sauf pianistes)		Pratique du clavier (pour les instrumentistes et chanteurs sauf pianistes)		12		
		Enseignement optionnel (pour pianistes et chanteurs) : allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles instrumentaux, musiques du monde, orchestres symphoniques		Enseignement optionnel (pour pianistes et chanteurs) : allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles instrumentaux, musiques du monde, orchestres symphoniques		24	4	
	UE 3.3 Langues	Anglais	UBE	Anglais	UBE	24	2	
Total UE 3						72	6	
UE 4 Environnement professionnel	UE 4.1 Développement professionnel et insertion	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	24	2	
	UE 4.2 Engagement artistique et diffusion	travail scénique, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	travail scénique, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	12	1	
Total UE 4						36	3	
UE 5 Culture et Pratique Pédagogique	UE 5.1 Culture Pédagogique	Pédagogie Générale	ESM	Pédagogie Générale	ESM	12	2	
		Mémoire et Soutenance	ESM	Mémoire	ESM	5	5	
	UE 5.2 Observation & Pratique pédagogique de groupe	Ateliers de réflexion pédagogique	ESM	Ateliers de réflexion pédagogique	ESM	18		
		Séminaire intensif de pédagogie	ESM			20		
	UE 5.3 Pédagogie individuelle et des pratiques collectives	Stage pratique de pédagogie (tutorat)	ESM	Stage pratique de pédagogie (tutorat)	ESM			
				Epreuve pédagogique	ESM	30	6	
		Initiation à la direction d'ensembles vocaux	ESM	Initiation à la direction d'ensembles vocaux	ESM	12	1	
Total UE 5						109	17	
Totaux						437	60	

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (année 1)

Domaine Classique à Contemporain

Spécialité Chef d'Ensembles Vocaux

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (année 2)

Domaine Classique à Contemporain
Spécialité Chef d'Ensembles Vocaux

Unités d'enseignement		Semestre 3		Semestre 4			
		Intitulés	Dispensé par	Intitulés	Dispensé par	Volume horaire global	ECTS
UE 1 Enseignements fondamentaux : Musicologie	UE 1.1 Culture musicale	Histoire de la musique 1900 - 1945	UBE	Histoire de la musique après 1945	UBE	48	8
		Choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	Initiation à la recherche 1	UBE	36	6
Total UE 1						84	14
UE 2 Enseignements fondamentaux : Pratique artistique	UE 2.1 Discipline fondamentale	Direction d'ensembles vocaux (spécialité)	ESM	Direction d'ensembles vocaux (spécialité)	ESM	35	18
				Epreuves intermédiaires : récital			
	UE 2.2 Pratique associée à la spécialité	Technique vocale	ESM	Technique vocale	ESM	12	3
		Pratique du piano	ESM	Pratique du piano	ESM	12	3
		Diction lyrique étrangère (allemand, italien, ...)	ESM	Diction lyrique étrangère (allemand, italien, ...)	ESM	12	2
	UE 2.3 Outils d'analyse et culture pour la pratique instrumentale	Analyse	ESM	Analyse	ESM	24	2
	UE 2.4 Pratiques d'ensemble	Ensemble Vocal	ESM	Ensemble Vocal	ESM	36	4
	UE 2.5 Projets spécifiques de création	Musique de création	ESM	Musique de création	ESM	36	2
Total UE 2						167	34
UE 3 Enseignements transversaux et ouvertures	UE 3.1 Développement de compétences	Enseignement optionnel (1 au choix) : allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, musiques du monde, orchestres symphoniques	ESM	Enseignement optionnel (1 au choix) : allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, musiques du monde, orchestres symphoniques	ESM	24	2
		Anglais	UBE	Anglais			
	UE 3.3 Outils numériques	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	24	2
Total UE 3						72	6
UE 4 Environnement professionnel	UE 4.1 Développement professionnel et insertion	Modules de Professionalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	Modules de Professionalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	24	2
	UE 4.2 Engagement artistique et diffusion	Travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	Travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	12	2
	UE 4.3 Médiation	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	30	2
Total UE 4						66	6
Totaux						389	60

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (année 3)
Domaine Classique à Contemporain
Spécialité Chef d'Ensembles Vocaux

Unités d'enseignement		Semestre 5		Semestre 6			
		Intitulés	Dispensé par	Intitulés	Dispensé par	Volume horaire global	ECTS
UE 1 Enseignements fondamentaux : Musicologie	UE 1.1 Culture musicale	Histoire de la musique 1900 - 1945	UBE	Histoire de la musique après 1945	UBE	48	8
		Initiation à la recherche 2	UBE	Choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	36	4
Total UE 1						84	12
UE 2 Enseignements fondamentaux : Pratique artistique	UE 2.1 Discipline fondamentale	Direction d'ensembles vocaux (spécialité)	ESM	Direction d'ensembles vocaux (spécialité)	ESM	35	20
	UE 2.2 Pratique associée à la spécialité	Technique vocale	ESM	Technique vocale	ESM	12	4
		Pratique du piano	ESM	Pratique du piano	ESM	12	4
		Diction lyrique étrangère (allemand, italien, ...)	ESM	Diction lyrique étrangère (allemand, italien, ...)	ESM	12	2
	UE 2.3 Outils d'analyse et culture pour la pratique instrumentale	Ecriture	ESM	Ecriture	ESM	24	2
	UE 2.4 Pratiques d'ensemble	Ensemble Vocal	ESM	Ensemble Vocal	ESM	36	4
	UE 2.5 Projets spécifiques de création	Musique de création	ESM	Musique de création	ESM	36	2
Total UE 2						167	38
UE 3 Enseignements transversaux et ouvertures	UE 3.1 Développement de compétences	Enseignement optionnel (1 au choix) : spécifique DEV	ESM	Enseignement optionnel (1 au choix) : Spécifique DEV	ESM	24	4
	UE 3.2 Langues	Anglais	UBE	Anglais	UBE	24	2
Total UE 3						48	6
UE 4 Environnement professionnel	UE 4.1 Développement professionnel et insertion	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	24	2
	UE 4.2 Engagement artistique et diffusion	Travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	Travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	12	2
Total UE 4						36	4
Totaux						335	60

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (année 1)

Domaine Musiques Actuelles Amplifiées
Discipline Instrumentistes et Chanteurs

Unités d'enseignement		Semestre 1		Semestre 2			
		Intitulés	Dispensé par	Intitulés	Dispensé par	Volume horaire global	ECTS
UE 1 Enseignements fondamentaux : Musicologie	UE 1.1 Culture musicale	Histoire des musiques actuelles	UBE	Histoire de la musique classique	UBE	48	8
		Matière complémentaire : choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	Matière complémentaire : choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	36	4
Total UE 1						84	12
UE 2 Enseignements fondamentaux : Pratique artistique	UE 2.1 Discipline fondamentale	Instrument (spécialité)	ESM	Instrument (spécialité)	ESM	28	16
	UE 2.2 Production musicale et technique du son	Ecriture de textes	ESM	Ecriture de textes	ESM	24	2
		Arrangement	ESM	Arrangement	ESM	24	2
		MAO	ESM	MAO	ESM	18	2
		Technique du son	ESM	Technique du son	ESM	18	2
	UE 2.3 Pratiques d'ensemble	Atelier	ESM	Atelier	ESM	48	6
		Chœur Atelier	ESM	Chœur Atelier	ESM	36	2
		Session	ESM	Session	ESM	24	2
				Résidence Le Silex	ESM	18	
	UE 2.4 Projets spécifiques de création	Stage d'improvisation	ESM	Initiation Musique de création	ESM	36	2
Total UE 2						274	36
UE 3 Enseignements transversaux et ouvertures	UE 3.1 Développement de compétences	Enseignement optionnel (1 au choix) : allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles vocaux, musiques du monde	ESM	Enseignement optionnel (1 au choix) : allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles vocaux, musiques du monde	ESM	24	2
	UE 3.3 Langues	Anglais	UBE	Anglais	UBE	24	2
	UE 3.4 Outils numériques	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	22	2
Total UE 3						70	6
UE 4 Environnement professionnel	UE 4.1 Développement professionnel et insertion	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	24	2
	UE 4.2 Engagement artistique et diffusion	Travail scénique, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	Travail scénique, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	12	2
	UE 4.3 Médiation	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	30	2
Total UE 4						66	6
Totaux						494	60

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (année 2)

Domaine Musiques Actuelles Amplifiées
Discipline Instrumentistes et Chanteurs

Unités d'enseignement		Semestre 3		Semestre 4			
		Intitulés	Dispensé par	Intitulés	Dispensé par	Volume horaire global	ECTS
UE 1 Enseignements fondamentaux : Musicologie	UE 1.1 Culture musicale	Histoire de la musique Renaissance	UBE	Histoire de la musique Baroque	UBE	48	8
		Matière complémentaire : choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	Pratique instrumentale et initiation à la recherche	UBE	54	6
Total UE 1						102	14
UE 2 Enseignements fondamentaux : Pratique artistique	UE 2.1 Discipline fondamentale	Instrument (spécialité)	ESM	Instrument (spécialité)	ESM	28	16
				Epreuves intermédiaires : récital	ESM		
		Projet personnel	ESM	Projet personnel	ESM	10,5	
	UE 2.2 Production musicale et technique du son	Arrangement	ESM	Arrangement	ESM	24	2
		MAO	ESM	MAO	ESM	18	2
		Technique du son	ESM	Technique du son	ESM	18	2
	UE 2.4 Pratiques d'ensemble	Atelier	ESM	Atelier	ESM	48	6
		Chœur Atelier	ESM	Chœur Atelier	ESM	36	2
		Session	ESM	Session	ESM	24	2
	UE 2.5 Projets spécifiques de création	Musique de création	ESM	Musique de création	ESM	24	2
Total UE 2						230,5	34
UE 3 Enseignements transversaux et ouvertures	UE 3.1 Développement de compétences	Enseignement optionnel (1 au choix) : allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles vocaux, musiques du monde	ESM	Enseignement optionnel (1 au choix) : allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles vocaux, musiques du monde	ESM	24	2
	UE 3.3 Langues	Anglais	UBE	Anglais	UBE	24	2
	UE 3.4 Outils numériques	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	24	2
Total UE 3						72	6
UE 4 Environnement professionnel	UE 4.1 Développement professionnel et insertion	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	24	2
	UE 4.2 Engagement artistique et diffusion	Travail scénique, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	Travail scénique, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	12	2
	UE 4.3 Médiation	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	30	2
Total UE 4						66	6
Totaux						470,5	60

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (année 3)

Domaine Musiques Actuelles Amplifiées

Discipline Instrumentistes et Chanteurs

Unités d'enseignement		Semestre 5		Semestre 6				
		Intitulés	Dispensé par	Intitulés	Dispensé par	Volume horaire global	ECTS	
UE 1 Enseignements fondamentaux : Musicologie	UE 1.1 Culture musicale	Histoire de la musique 1900 - 1945	UBE	Histoire de la musique après 1945	UBE	48	8	
		Initiation à la recherche 1	UBE	Choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	36	4	
Total UE 1						84	12	
UE 2 Enseignements fondamentaux : Pratique artistique	UE 2.1 Discipline fondamentale	Instrument (spécialité)	ESM	Instrument (spécialité)	ESM	28	18	
				Epreuves terminales : récital				
	UE 2.2 Production musicale et technique du son	Projet personnel	ESM	Projet personnel	ESM	10		
		Arrangement	ESM	Arrangement	ESM	24	2	
		MAO	ESM	MAO	ESM	18	2	
	UE 2.4 Pratiques d'ensemble	Technique du son	ESM	Technique du son	ESM	18	2	
		Atelier	ESM	Atelier	ESM	48	8	
	UE 2.5 Projets spécifiques de création	Session	ESM	Session	ESM	24	2	
		Musique de création	ESM	Musique de création	ESM	24	2	
Projet création					ESM	36	4	
Total UE 2						230	40	
UE 3 Enseignements transversaux et ouvertures	UE 3.1 Développement de compétences	Enseignement optionnel (1 au choix) : allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles vocaux, musiques du monde	ESM	Enseignement optionnel (1 au choix) : allemand, arts sonores, création et pratiques corporelles, carte blanche, écriture complémentaire, initiations à la direction d'ensembles vocaux, musiques du monde	ESM	24	2	
	UE 3.3 Langues	Anglais	UBE	Anglais	UBE	24	2	
Total UE 3						48	4	
UE 4 Environnement professionnel	UE 4.1 Développement professionnel et insertion	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	24	2	
	UE 4.2 Engagement artistique et diffusion	Travail scénique, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	Travail scénique, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	12	2	
Total UE 4						24	4	
Totaux						386	60	

Unités d'enseignement		Semestre 1		Semestre 2			
		Intitulés	Dispensé par	Intitulés	Dispensé par	Volume horaire global	ECTS
UE 1 Enseignements fondamentaux : Musicologie	UE 1.1 Culture musicale	Histoire des musiques actuelles	UBE	Histoire de la musique classique	UBE	48	8
		Matière complémentaire : choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	Matière complémentaire : choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	36	4
Total UE 1						84	12
UE 2 Enseignements fondamentaux : Pratique artistique	UE 2.1 Discipline fondamentale	Instrument (spécialité)	ESM	Instrument (spécialité)	ESM	35	16
		Déchiffrage		Déchiffrage			
	Examens techniques						
	UE 2.2 Pratique associée à la spécialité	Travail avec Clavecin ou coaching vocal	ESM	Travail avec Clavecin ou coaching vocal	ESM	12	3
		Ornementation, diminution	ESM	Ornementation, diminution	ESM	24	2
	UE 2.3 Outils d'analyse et culture pour la pratique instrumentale	Formation Musicale ancienne	ESM	Formation Musicale ancienne	ESM	18	2
		Accord, justesse, tempérament	ESM	Solmisation	ESM	18	
	UE 2.4 Pratiques d'ensemble	Musique de Chambre	ESM	Musique de Chambre	ESM	24	4
		Ensemble vocal	ESM	Ensemble vocal	ESM	36	4
		Ateliers	ESM	Ateliers	ESM	24	1
	UE 2.5 Projets spécifiques de création	Stage d'improvisation	ESM	Initiation Musique de création	ESM	36	2
Total UE 2						227	34
UE 3 Enseignements transversaux et ouvertures	UE 3.1 Développement de compétences	Basse continue	ESM	Basse continue	ESM	12	4
	UE 3.3 Langues	Anglais	UBE	Anglais	UBE	24	2
	UE 3.4 Outils numériques	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	22	2
Total UE 3						58	8
UE 4 Environnement professionnel	UE 4.1 Développement professionnel et insertion	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	24	2
	UE 4.2 Engagement artistique et diffusion	travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	12	2
	UE 4.3 Médiation	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	30	2
Total UE 4						66	6
Totaux						435	60

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (année 2)
Domaine Musique Ancienne
Discipline Chanteur

Unités d'enseignement		Semestre 3		Semestre 4			
		Intitulés	Dispensé par	Intitulés	Dispensé par	Volume horaire global	ECTS
UE 1 Enseignements fondamentaux : Musicologie	UE 1.1 Culture musicale	Histoire de la musique Renaissance Matière complémentaire : choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	Histoire de la musique Baroque Pratique instrumentale et initiation à la recherche	UBE	48	8
Total UE 1						102	14
UE 2 Enseignements fondamentaux : Pratique artistique	UE 2.1 Discipline fondamentale	Instrument (spécialité) Déchiffrage	ESM	Instrument (spécialité) Déchiffrage	ESM	35	18
		Examens techniques					
	UE 2.2 Pratique associée à la spécialité	Travail avec Clavecin ou Basse continue (instruments accompagnateurs)	ESM	Travail avec Clavecin ou Basse continue (instruments accompagnateurs)	ESM	13	3
		Ornementation, diminution Traités	ESM	Ornementation, diminution Traités	ESM	12	2
	UE 2.3 Outils d'analyse et culture pour la pratique instrumentale	FM ancienne	ESM	FM ancienne Rhétorique, gestuelle, prononciation	ESM	18	2
		Musique de Chambre Ensemble vocal Ateliers	ESM	Musique de Chambre Ensemble vocal Ateliers	ESM	24	4
	UE 2.4 Pratiques d'ensemble	Musique de création	ESM	Musique de création	ESM	36	4
						24	1
	UE 2.5 Projets spécifiques de création					24	2
Total UE 2						210	36
UE 3 Enseignements transversaux et ouvertures	UE 3.1 Développement de compétences	Basse continue	ESM	Basse continue	ESM	12	
	UE 3.3 Langues	Anglais	UBE	Anglais	UBE	24	2
	UE 3.4 Outils numériques	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	24	2
Total UE 3						60	4
UE 4 Environnement professionnel	UE 4.1 Développement professionnel et insertion	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	24	2
	UE 4.2 Engagement artistique et diffusion	Travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	Travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	12	2
	UE 4.3 Médiation	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	30	2
Total UE 4						66	6
Totaux						438	60

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (année 3)

Domaine Musique Ancienne

Discipline Chanteur

Unités d'enseignement		Semestre 5		Semestre 6			
		Intitulés	Dispensé par	Intitulés	Dispensé par	Volume horaire global	ECTS
UE 1 Enseignements fondamentaux : Musicologie	UE 1.1 Culture musicale	Histoire de la musique 1900 - 1945	UBE	Histoire de la musique après 1945	UBE	48	8
		Initiation à la recherche 1	UBE	Choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	36	4
Total UE 1						84	12
UE 2 Enseignements fondamentaux : Pratique artistique	UE 2.1 Discipline fondamentale	Instrument (spécialité)	ESM	Instrument (spécialité)	ESM	35	20
		Déchiffrage		Déchiffrage			
				Epreuves terminales : récital			
	UE 2.2 Pratique associée à la spécialité	Travail avec Clavecin ou Basse continue (instruments accompagnateurs)	ESM	Travail avec Clavecin ou Basse continue (instruments accompagnateurs)	ESM	13	3
	UE 2.3 Outils d'analyse et culture pour la pratique instrumentale	Ecriture	ESM	Ecriture	ESM	24	2
	UE 2.4 Pratiques d'ensemble	Musique de Chambre	ESM	Musique de Chambre	ESM	24	6
		Ateliers	ESM	Ateliers	ESM	36	1
	UE 2.5 Projets spécifiques de création	Musique de création	ESM	Musique de création	ESM	24	2
		Projet création			ESM	36	4
Total UE 2						192	38
UE 3 Enseignements transversaux et ouvertures	UE 3.1 Développement de compétences	Basse continue ou instrument complémentaire	ESM	Basse continue ou instrument complémentaire	ESM	12	4
	UE 3.3 Langues	Anglais	UBE	Anglais	UBE	24	2
Total UE 3						36	6
UE 4 Environnement professionnel	UE 4.1 Développement professionnel et insertion	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	24	2
	UE 4.2 Engagement artistique et diffusion	Travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	Travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	12	2
Total UE 4						24	4
Totaux						336	60

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (année 1)

Domaine Musique Ancienne

Discipline Instrumentiste

Unités d'enseignement		Semestre 1		Semestre 2			
		Intitulés	Dispensé par	Intitulés	Dispensé par	Volume horaire global	ECTS
UE 1 Enseignements fondamentaux : Musicologie	UE 1.1 Culture musicale	Histoire des musiques actuelles	UBE	Histoire de la musique classique	UBE	48	8
		Matière complémentaire : choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	Matière complémentaire : choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	36	4
Total UE 1						84	12
UE 2 Enseignements fondamentaux : Pratique artistique	UE 2.1 Discipline fondamentale	Instrument (spécialité)	ESM	Instrument (spécialité)	ESM	35	16
		Déchiffrage		Déchiffrage			
	Examens techniques						
	UE 2.2 Pratique associée à la spécialité	Travail avec Clavecin ou Basse continue (instruments accompagnateurs)	ESM	Travail avec Clavecin ou Basse continue (instruments accompagnateurs)	ESM	12	2
		Ornementation, diminution	ESM	Ornementation, diminution	ESM	24	2
	UE 2.3 Outils d'analyse et culture pour la pratique instrumentale	Formation Musicale ancienne	ESM	Formation Musicale ancienne	ESM	18	2
		Accord, justesse, tempérément	ESM	Solmisation	ESM	18	
	UE 2.4 Pratiques d'ensemble	Musique de Chambre	ESM	Musique de Chambre	ESM	24	4
		Chœur Atelier	ESM	Chœur Atelier	ESM	36	2
		Orchestre Baroque et Ateliers	ESM	Orchestre Baroque et Ateliers	ESM	36	4
	UE 2.5 Projets spécifiques de création	Stage d'improvisation	ESM	Initiation Musique de création	ESM	36	2
Total UE 2						239	34
UE 3 Enseignements transversaux et ouvertures	UE 3.1 Développement de compétences	Basse continue	ESM	Basse continue	ESM	12	4
	UE 3.3 Langues	Anglais	UBE	Anglais	UBE	24	2
	UE 3.4 Outils numériques	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	22	2
Total UE 3						58	8
UE 4 Environnement professionnel	UE 4.1 Développement professionnel et insertion	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	24	2
	UE 4.2 Engagement artistique et diffusion	Travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	Travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	12	2
	UE 4.3 Médiation	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	30	2
Total UE 4						66	6
Totaux						447	60

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (année 2)

Domaine Musique Ancienne

Discipline Instrumentiste

Unités d'enseignement		Semestre 3		Semestre 4			
		Intitulés	Dispensé par	Intitulés	Dispensé par	Volume horaire global	ECTS
UE 1 Enseignements fondamentaux : Musicologie	UE 1.1 Culture musicale	Histoire de la musique Renaissance	UBE	Histoire de la musique Baroque	UBE	48	8
		Matière complémentaire : choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	Pratique instrumentale et initiation à la recherche	UBE	54	6
Total UE 1						102	14
UE 2 Enseignements fondamentaux : Pratique artistique	UE 2.1 Discipline fondamentale	Instrument (spécialité)	ESM	Instrument (spécialité)	ESM	35	18
		Déchiffrage		Déchiffrage			
	Examens techniques						
	UE 2.2 Pratique associée à la spécialité	Travail avec Clavecin ou Basse continue (instruments accompagnateurs)	ESM	Travail avec Clavecin ou Basse continue (instruments accompagnateurs)	ESM	13	2
		Ornementation, diminution	ESM	Ornementation, diminution	ESM	12	2
		Traités	ESM	Traités	ESM	12	
	UE 2.3 Outils d'analyse et culture pour la pratique instrumentale	FM ancienne	ESM	FM ancienne	ESM	18	2
				Rhétorique, gestuelle, prononciation	ESM	12	
	UE 2.4 Pratiques d'ensemble	Musique de Chambre	ESM	Musique de Chambre	ESM	24	4
		Chœur Atelier ou Ensemble vocal	ESM	Chœur Atelier ou Ensemble vocal	ESM	36	2
		Orchestre Baroque et Ateliers	ESM	Orchestre Baroque et Ateliers	ESM	36	2
	UE 2.5 Projets spécifiques de création	Musique de création	ESM	Musique de création	ESM	24	2
Total UE 2						222	34
UE 3 Enseignements transversaux et ouvertures	UE 3.1 Développement de compétences	Basse continue	ESM	Basse continue	ESM	12	2
	UE 3.3 Langues	Anglais	UBE	Anglais	UBE	24	2
	UE 3.4 Outils numériques	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	Certification nationale numérique, éco-système PIX	UBE	24	2
Total UE 3						60	6
UE 4 Environnement professionnel	UE 4.1 Développement professionnel et insertion	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	24	2
	UE 4.2 Engagement artistique et diffusion	Travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	Travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	12	2
	UE 4.3 Médiation	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	Projet d'action culturelle, médiation	ESM	30	2
Total UE 4						66	6
Totaux						450	60

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (année 3)

Domaine Musique Ancienne
Discipline Instrumentiste

Unités d'enseignement		Semestre 5		Semestre 6				
		Intitulés	Dispensé par	Intitulés	Dispensé par	Volume horaire global	ECTS	
UE 1 Enseignements fondamentaux : Musicologie	UE 1.1 Culture musicale	Histoire de la musique 1900 - 1945	UBE	Histoire de la musique après 1945	UBE	48	8	
		Initiation à la recherche 1	UBE	Choix parmi la liste dédiée de l'UBE	UBE	36	4	
Total UE 1						84	12	
UE 2 Enseignements fondamentaux : Pratique artistique	UE 2.1 Discipline fondamentale	Instrument (spécialité)	ESM	Instrument (spécialité)	ESM	35	20	
		Déchiffrage		Déchiffrage				
				Epreuves terminales : récital				
	UE 2.2 Pratique associée à la spécialité	Travail avec Clavecin ou Basse continue (instruments accompagnateurs)	ESM	Travail avec Clavecin ou Basse continue (instruments accompagnateurs)	ESM	13	2	
		Ecriture		Ecriture				
	UE 2.4 Pratiques d'ensemble	Musique de Chambre	ESM	Musique de Chambre	ESM	24	6	
		Orchestre Baroque et Ateliers		Orchestre Baroque et Ateliers				
	UE 2.5 Projets spécifiques de création	Musique de création	ESM	Musique de création	ESM	24	2	
		Projet création						
Total UE 2						192	38	
UE 3 Enseignements transversaux et ouvertures	UE 3.1 Développement de compétences	Basse continue ou instrument complémentaire	ESM	Basse continue ou instrument complémentaire	ESM	12	4	
	UE 3.3 Langues	Anglais	UBE	Anglais	UBE	24	2	
Total UE 3						36	6	
UE 4 Environnement professionnel	UE 4.1 Développement professionnel et insertion	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	Modules de Professionnalisation Stage d'immersion professionnelle	ESM	24	2	
	UE 4.2 Engagement artistique et diffusion	travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	travail scénique, concours, valorisation d'expériences artistiques extérieures avec les partenaires	ESM	12	2	
Total UE 4						24	4	
Totaux						336	60	

CHARTE MUSIQUE DE CHAMBRE ESM-BFC

L'enseignement de la musique de chambre constitue l'un des axes majeurs du projet musical de l'ESM.

Dans le cadre de la classe de musique de chambre, qui compte 10 professeurs aux spécificités complémentaires, les étudiants en musique instrumentale et vocale se réunissent par petits groupes, en général de 3 à 5 musiciens, et préparent tout au long de l'année des œuvres du répertoire de styles très variés (classique, romantique, moderne, contemporain, jazz).

Ce magnifique travail collectif, qui repose sur le dialogue, l'échange, la complicité, la musicalité, l'exigence, trouve son apogée chaque année lors du festival « Intervalles », interprété dans son intégralité par tous les étudiants « Musique Instrumentale et Vocale CCI et MANC » de l'ESM-BFC.

C'est, pour chaque étudiant(e), l'occasion irremplaçable d'affiner sa technique instrumentale propre. Au sein de différentes formations, il (elle) développera une nouvelle approche du travail du son, du rythme, du phrasé, de la conscience harmonique, de la construction musicale, de la connaissance des styles. Il s'agira de réaliser un bel équilibre entre investissement personnel et travail d'équipe, l'un n'allant pas sans l'autre.

Ce travail de fond, tant humain que musical, constitue une excellente préparation, aussi bien pour les métiers de professeurs-artistes et professeurs-chambristes, que pour les métiers d'orchestre.

Afin que chacun(e) tire pleinement plaisir et profit de cet enseignement, il est impératif que chaque groupe « fonctionne » au mieux : travail hebdomadaire régulier, assiduité aux cours, participation aux concerts proposés.

Aussi la constitution d'un ensemble de Musique de Chambre représente-t-elle pour chacune et chacun de ses membres un véritable engagement moral vis-à-vis de ses partenaires et de ses professeurs.

Afin de mener l'entreprise à son terme, c'est-à-dire, dans un premier temps jusqu'au Festival de musique de chambre « Intervalles », en milieu d'année ; puis dans un 2ème temps les « Récitals » de fin d'année voici :

Les Objectifs

- Autonomie dans la recherche de répertoire et dans la constitution des groupes.
- Travail individuel abouti de chaque œuvre programmée
- Répétition hebdomadaire avec chacun de ses groupes
- Participation régulière aux cours de musique de chambre
- Participation régulière aux Concerts de musique de chambre organisés par l'ESM

Les Règles du jeu

- Deux cours obligatoires au minimum par mois pour chaque étudiant des 3 années d'études confondues (18h de Musique de Chambre par an ce qui fait 9h de MdC par semestre au minimum)
- Participation obligatoire de chaque groupe au minimum deux concerts ou masterclass publics dans l'année, en dehors des prestations dans le cadre du festival Intervalles et des récitals de fin

d'année. (Chaque participation en MdC aux concerts/ Master-class/ Festival/ Récital: sera comptabilisé 3h MdC. Par exemple : participation à 6 dates = 18h de MdC)

- Les professeurs et l'administration seront très attentifs au respect de ces obligations. (Pour arriver à au moins à 36h de MdC par an)

En ce qui concerne l'investissement dans la classe de musique de chambre, il est important de comprendre qu'il ne s'agit pas de faire partie d'un maximum de groupes, mais de viser à un travail de plus en plus élaboré et soigné, professionnel dans tous les sens du terme.

Pour les groupes qui "se trouvent" et marchent bien, tant au niveau humain que musical, il est chaleureusement recommandé de faire grandir ces groupes tout au long des années d'étude à l'ESM. L'établissement pourrait diffuser ces groupes dans le cadre de ses partenariats en région. Cela permettra un approfondissement extrêmement bénéfique aussi bien en termes de développement musical personnel qu'en opportunités de concerts renouvelées.

Il est important que notre école vive grâce à l'énergie et la passion partagées de tous nos étudiants avec le public.

ORGANISATION DES COURS LES GROUPES

- Répertoire obligatoirement validé par les professeurs.
- Priorité aux groupes de 3, 4 ou 5 étudiants
- Désigner un étudiant référent par groupe pour centraliser les échanges avec l'enseignant et l'administration.

Il est recommandé de participer à 1 à 3 groupes maximum à l'effectif instrumental différencié, et de travailler pour chacun de ses groupes avec des professeurs référents différents (en fonction de la compatibilité des emplois du temps des étudiants et des professeurs). Il est toutefois envisageable de déroger à ce principe sous réserve de validation du coordinateur de musique de chambre.

Des duos ou des formations plus larges seront exceptionnellement envisageables en fonction de projets bien spécifiques, toujours avec l'accord préalable des professeurs référents.

Chaque groupe sera encadré par un professeur référent (1 groupe= 1 professeur référent par année).

Toutefois, chaque groupe aura la possibilité de prendre cours auprès d'un autre professeur, une fois que l'œuvre travaillée sera considérée comme aboutie par le professeur référent.

PROFESSEURS RÉFÉRENTS

Martin ACKERMAN (coordinateur 25-26) / Leslie BOULIN-RAULET/ Didier FERRIERE/ Dominique DOURNAUD/ Charlotte MACLET/ Olivier PELMOINE/ Éric PLANTE/ Manon SOUCHARD/ Benoît TOURETTE/ Julien WOLFS

EVALUATIONS

Note de contrôle continu : pour que le professeur puisse évaluer un groupe, le groupe doit réaliser au moins trois cours avec ce même professeur. La participation aux concerts de midi et au festival « Intervalles » est obligatoire et constitue une partie de la note du contrôle continu.

Note individuelle au moment des Récitals de fin d'année pour les étudiants en 2ème et 3ème années avec la participation non notée des 1ères années inclus dans les groupes évalués.

FESTIVAL (Cahier des charges)

Vos programmes doivent être validés par vos professeurs référents

1ère année: Participation obligatoire dans, au minimum, une des pièces jouées au festival

2ème année: Participation obligatoire dans, au minimum, deux pièces de compositeurs et de styles différents, au sein de 2 groupes, aux effectifs différenciés. Durée minimum sur scène : entre 10 et 15 minutes

3ème année: Participation obligatoire dans, au minimum, 2 à 3 pièces de compositeurs et de styles différents, au sein de 2 ou 3 groupes aux effectifs différenciés. Durée minimum sur scène: entre 15 et 20 minutes

RÉCITALS

Les modalités concernant le programme de musique de chambre durant les récitals sont détaillées dans le règlement des études.

GESTION du PLANNING

Le planning de chaque semaine est conditionné aux différents concerts, masterclasses liés aux activités de la classe de musique de chambre.

Les cours durent 1 heure pour chaque groupe inscrit.

Voici le lien pour vous inscrire à vos cours de musique de chambre cette année :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1a2R_Aq2BOldaQXTRvxL49E6ucKhUhbEctsoGNWiX1FU/edit?usp=drivesdk

Suite à votre inscription sur le « Drive » le **professeur concerné validera** (en colorant la case) **ou pas**, votre demande, afin de garder cohérence et équité entre les groupes.

Si vous n'arrivez pas à vous inscrire par manque de place, merci d'écrire directement au professeur concerné, en mettant en copie le professeur coordinateur.

ATTENTION, votre présence validée sur le planning servira d'attestation pour l'administration.

Noter impérativement, pour chaque inscription en cours le numéro du groupe mis sur le lien répertoire (à compléter soigneusement également):

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1h39Oyca2UBagYml8ZdKWGLqGZu_3039DxbBdXGPUqM/edit?usp=drivesdk

- Nom du compositeur
- Titre de l'œuvre
- Noms de tous les étudiants participants au groupe
- Avant chaque cours: envoyer par mail à vos professeurs référents les partitions d'ensemble en PDF



Concours d'entrée

Année universitaire 2025-2026

L'École Supérieure de Musique de Bourgogne–Franche-Comté (ESM BFC) est un établissement d'enseignement supérieur accrédité par le ministère de la Culture habilité à délivrer :

- **Le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM)**
- **Le Diplôme d'État (DE) de Professeur de Musique**

Les cursus et formations proposés

L'ESM BFC propose des formations DNSPM et/ou DE, en formation initiale, dans les spécialités suivantes :

- **Musique classique à contemporaine** – instrumentistes et chanteurs
- **Musique ancienne** – instrumentistes et chanteurs
- **Musiques actuelles amplifiées** – instrumentistes et chanteurs
- **Direction d'ensembles vocaux** – option chef d'ensembles instrumentaux

L'École propose également un **concours d'entrée pour le DE seul** dans la spécialité **Formation musicale (FM)** ainsi qu' une formation DE en **formation professionnelle continue**, accessible en autofinancement uniquement.

Les modalités d'admission

Pré-requis d'admissibilité

Une limite d'âge est fixée à 28 ans pour l'ensemble des domaines et options en formation initiale, à l'exception des candidat.es Chanteur.euses des domaines Classiques à Contemporain et Musique Ancienne ainsi que des candidat.es en Direction d'Ensembles Vocaux pour qui cette limite d'âge est de 30 ans.

Les dérogations peuvent conduire à reculer la limite d'âge.

Conformément à l'article 4 de l'arrêté relatif au DNSPM du 17 novembre 2022, et à l'article 2 de l'arrêté relatif au DE du 3 juillet 2024, les candidat.es doivent :

- Être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger reconnu en dispense ou équivalence.
- Et justifier du suivi d'une formation préparatoire à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique, spécialité musique, dispensée par un établissement agréé (CPES).
- Ou être titulaire d'un Diplôme d'Études Musicales (DEM), ou d'un diplôme étranger équivalent.

Les étudiants du cursus Musiques Actuelles Amplifiées ne pouvant justifier de l'obtention d'un DEM peuvent toutefois être admis à se présenter au concours, sous réserve d'un entretien préalable avec la commission pédagogique.

Pour une demande de dérogation à ces pré-requis, il est demandé au candidat de fournir une lettre de recommandation.

Les candidat.es doivent fournir un curriculum vitae et une lettre de motivation.

Épreuves d'admission DNSPM

L'admission en formation au DNSPM se fait sur un concours d'entrée dont les épreuves diffèrent selon la discipline, le domaine et l'option. Ces épreuves sont structurées en plusieurs parties qui impliquent un répertoire préparé à l'avance, un déchiffrage et un entretien. Le détail des épreuves par discipline, domaine et option figurent à la suite du présent document.

Épreuves d'admissibilité et d'admission DE

L'admission à la formation au DE se fait à l'issue d'une épreuve pratique, mutualisée avec le concours d'admission en DNSPM. Cette phase d'admissibilité permet d'attester du niveau de pratique artistique des candidats.

La seconde phase consiste à un entretien de 15 à 20 minutes.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être complété en ligne après création d'un compte en cliquant sur ce lien : <https://www.esmbourgognefrancheconte.fr/user>

Une fois renseigné, il doit être transmis par e-mail à :
scolarite@esmbourgognefrancheconte.fr et par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à :

École supérieure de musique de Bourgogne Franche-Comté
Service scolarité / Concours
36-38 rue Chabot Charny - 21000 Dijon

Les dossiers envoyés après la date limite ne seront pas examinés.

Attention : Tout dossier incomplet à la date de clôture des inscriptions sera automatiquement refusé.

→ **Procédure d'admission (hors Parcoursup)**

L'inscription au concours d'entrée ne s'effectue pas via la plateforme Parcoursup, et il n'est pas nécessaire d'y signaler l'intention d'intégrer l'ESM Bourgogne Franche-Comté.

Calendrier des épreuves pratiques d'admission

Ouverture des inscriptions : 6 janvier 2026

Clôture des inscriptions : 2 mars 2026 avant 23h59

Épreuves pratiques (en présentiel) : du jeudi 2 au mercredi 15 avril 2026

Le planning des épreuves selon les départements d'études sera communiqué sur le site internet courant janvier.

→ **Convocation des candidats** : Au plus tard 15 jours avant l'épreuve pratique, par courriel.

→ **Informations pratiques**

A noter : les candidats présentant le concours simultanément dans 2 départements d'études différents (exemples : piano + accompagnement ; cordes et musique ancienne ; etc.) doivent remplir deux dossiers et joindre :

- 2 programmes distincts pour les épreuves pratiques
- 2 règlements de 80€ pour frais de dossier

- **Partitions pour le Jury** : Le candidat doit fournir au jury, au moment de l'épreuve, **2 jeux de partitions originaux** incluant les parties d'accompagnement.
- **Pianiste accompagnateur** :
 - Le candidat a la possibilité de venir avec son **propre accompagnateur**. ○ Pour les candidats ne disposant pas de cette possibilité, l'ESM BFC met à disposition un accompagnateur **claveciniste** pour la musique ancienne et un **pianiste** pour les autres disciplines.
 - **Demande** : Le candidat doit faire la demande de cet accompagnement **au plus tard le 2 mars 2026**.
 - **Coût** : Cette prestation est prise en charge par l'ESM BFC.
- **Envoi des Partitions à l'ESM BFC** :
 - Les partitions doivent être envoyées **IMPÉRATIVEMENT** à l'ESM Bourgogne Franche-Comté avec le dossier de candidature, **au plus tard le 2 mars 2026**.
 - Le candidat doit indiquer clairement son **nom** et sa **discipline de spécialité (instrument)** sur chaque partition.
- **Répétition** : Une répétition de **30 minutes** est organisée pour chaque candidat ayant demandé un accompagnement fourni par l'école.

Contenu des épreuves pratiques d'admission

1. ÉPREUVE PRATIQUE INSTRUMENTALE ou VOCALE ou de DIRECTION

L'épreuve pratique comporte une épreuve instrumentale ou vocale ou de direction. Les candidats et candidates élaborent un programme à partir des consignes définies pour chaque discipline, consultables ci-après. Ils doivent transmettre leur proposition de programme à l'ESM Bourgogne-Franche-Comté avec le dossier d'inscription.

Les épreuves ne sont pas publiques.

2. ENTRETIEN D'ADMISSION

Lors de l'entretien, les candidats devront présenter leur parcours musical, exposer leurs

motivations ainsi que leur projet d'études et leur projet professionnel.

L'évaluation portera notamment sur les critères suivants :

- Curiosité artistique, pédagogique et culturelle, ouverture sur le milieu musical
- Cohérence du choix de parcours (DNSPM seul ou DNSPM/DE) et aptitude à mobiliser les ressources nécessaires à sa réussite
- Maîtrise suffisante de la langue française pour les candidats étrangers (minimum niveau B1 justifié)

Pour les candidats au cursus DE, une attention particulière sera portée à la réflexion pédagogique et à l'éventuelle expérience d'enseignement. Une lettre de motivation de minimum trois pages recto verso (Police Arial 12) attestant des motivations de l'étudiant devra apporter aux membres du jury des éléments constitutifs à la démarche du candidat.

Pour toutes les disciplines, tout candidat retardataire ou manquant une partie de l'épreuve est exclu du concours. Il est demandé à tous les candidats de venir dans une tenue correcte.

ÉPREUVES PRATIQUES POUR L'ADMISSION (par domaine d'esthétique / option)

♦ Classique à Contemporain

○ Instrumentistes (cordes, bois, cuivres, piano)

→ **Épreuve 1** : Interprétation d'œuvres ou d'extraits d'œuvres sélectionnées par le jury à partir d'un programme de 30 minutes proposé par le candidat, dont 15 minutes maximum accompagnées au piano.

Le jury sélectionnera 20 minutes environ sur le programme proposé par le/la candidat·e au moment de son audition. Le programme est libre et doit comporter au moins trois œuvres d'époques ou de styles différents. Une œuvre faisant appel à un langage contemporain est fortement recommandée.

→ **Epreuve 2** : Déchiffrage avec mise en loge de 10 minutes

→ **Epreuve 3** : Entretien de 10 à 15 minutes

- **Instrumentistes (percussions)**

→ **Épreuve 1** : Interprétation d'œuvres ou d'extraits d'œuvres sélectionnées par le jury à partir d'un programme de 30 minutes proposé par le candidat sans accompagnement piano composé au moins :

- d'une pièce ou étude de caisse claire
- d'une pièce ou étude de timbale
- d'une pièce ou étude de xylophone
- d'une pièce ou étude de clavier 4 baguettes

→ **Épreuve 2** : Déchiffrage avec mise en loge de 10 minutes

→ **Épreuve 3** : Entretien de 10 à 15 minutes

- **Chanteurs**

→ **Épreuve 1** : Interprétation d'œuvres ou d'extraits d'œuvres sélectionnées par le jury à partir d'un programme de 30 minutes proposé par le candidat, solo ou accompagné.

Le jury sélectionnera 20 minutes environ sur le programme proposé par le/la candidat·e au moment de son audition. Le programme est libre et doit comporter au moins trois œuvres d'époques ou de styles différents, en trois langues différentes dont le français ainsi qu'une œuvre écrite par une compositrice. Une œuvre faisant appel à un langage contemporain est fortement recommandée.

→ **Épreuve 2** : Déchiffrage avec mise en loge de 10 minutes

→ **Épreuve 3** : Entretien de 10 à 15 minutes

♦ Accompagnement – option musique

- **Epreuve 1 :** Un programme de piano solo au choix des candidats, d'une durée de 10 minutes
- **Epreuve 2 :** Un déchiffrage piano solo. L'épreuve sera précédée d'une courte lecture devant le jury, sans jouer.

Les deux premières épreuves seront enchaînées, ordre au choix des candidats

- **Epreuve 3 :** Un déchiffrage avec instrument ou voix. L'épreuve sera précédée d'une mise en loge de 10 minutes
- **Epreuve 4 :** Une séance avec instrumentiste. L'oeuvre sera communiquée aux candidats 10 jours avant. L'épreuve sera constituée d'une lecture puis d'une courte séance de mise en place devant le jury et durera 20 minutes au total.
- **Epreuve 5 :** Entretien de 10 à 15 minutes

Durée totale de l'épreuve : environ 50 minutes

♦ Formation musicale

- **Epreuve 1 :** Interprétation d'une mélodie chantée que le candidat accompagne lui-même au piano
- **Epreuve 2 :** Déchiffrage vocal avec mise en loge de 10 minutes (solo, a capella, paroles non obligatoires)
- **Epreuve 3 :** Programme instrumental de maximum 15 minutes
- **Epreuve 4 :** Entretien de 10 à 15 minutes

♦ Musique ancienne

○ Instrumentistes

→ **Epreuve 1 :** Interprétation d'œuvres ou d'extraits d'œuvres sélectionnées par le jury

à partir d'un programme de 30 minutes proposé par le candidat, solo ou accompagné Le jury sélectionnera 20 minutes environ sur le programme proposé par le/la candidat·e au moment de son audition.

Le programme, au choix des candidats, doit comporter au moins trois œuvres d'époques ou de styles différents représentatives du répertoire de l'instrument (dont deux au moins sont antérieures à 1770).

→ **Epreuve 2 :** Déchiffrage avec mise en loge de 10 minutes

→ **Epreuve 3 :** Entretien de 10 à 15 minutes

○ Chanteurs

→ **Epreuve 1 :** Interprétation d'œuvres ou d'extraits d'œuvres sélectionnées par le jury

à partir d'un programme de 30 minutes proposé par le candidat, solo ou accompagné Le jury sélectionnera 20 minutes environ sur le programme proposé par le/la candidat·e au moment de son audition.

Le programme, au choix du candidat, comportera des œuvres d'époques, de styles et de langues différentes, dont une pièce au moins en français, extraites des répertoires suivants:

- 1 air de cour (ou song), ou monologue italien

- 1 air de cantate profane ou religieuse
- 1 air d'opéra

→ **Epreuve 2 :** Déchiffrage accompagné avec mise en loge de 10

minutes

→ **Epreuve 3 :** Entretien de 10 à 15 minutes

♦ Musiques actuelles amplifiées

○ Instrumentistes et chanteurs

→ **Epreuve 1:** Projet musical du candidat (*durée 15 minutes*)

Le candidat présente sur scène, seul ou en groupe, un projet personnel d'une durée de 15 minutes. Le programme est libre, mais il doit obligatoirement inclure au minimum une création. Le candidat a la possibilité de présenter uniquement des créations s'il le souhaite. L'ensemble des esthétiques relevant du champ des « musiques actuelles amplifiées » (rock, chanson, électro, hip-hop, pop, etc.) sont acceptées. Avant sa prestation, le candidat remet au jury le programme des morceaux interprétés.

Cette épreuve vise à évaluer la singularité artistique du candidat, ses compétences techniques, son rapport au son amplifié et sa capacité à présenter un programme cohérent dans une esthétique définie.

→ **Epreuve 2 :** Restitution d'un extrait imposé (*durée 15 minutes*)

Sur scène, le candidat présente la restitution d'un extrait imposé par le jury, à l'issue d'une mise en loge d'une durée de 10 minutes, en présence de son instrument de spécialité. Cette restitution doit être exécutée en solo. Le candidat est invité à proposer une interprétation personnelle de l'extrait, en cohérence avec son esthétique musicale de référence, y compris lorsque celle-ci s'éloigne du style de l'extrait proposé.

Cette épreuve a pour but d'évaluer les capacités créatives du candidat et son aptitude à repérer les éléments constitutifs d'un titre (esthétique du son, rythme, harmonie, mélodie...)

→ **Epreuve 3 :** Entretien de 10 à 15 minutes

IMPORTANT :

- Le candidat doit transmettre sa **fiche technique au plus tard le 2 mars 2026** avec le dossier du concours d'entrée. Sans fiche technique, le dossier ne pourra pas être étudié.
- Le candidat (et son groupe le cas échéant) dispose de quarante-cinq minutes, installation comprise, pour effectuer les balances sur scène.

- Il est demandé au candidat de se présenter trente minutes avant l'heure de son passage, afin de commencer la pré-installation de son matériel.

♦ Direction d'ensembles

○ Chefs d'ensembles vocaux

• **Épreuve 1 travail sur partition imposée**

Le candidat dispose d'une heure de préparation (mise en loge) pour étudier une partition choisie par le jury et qui n'a pas été préparée au préalable.

À disposition : un piano, un dictionnaire ou une traduction du texte de l'œuvre. L'accès à internet (smartphones, etc.) n'est pas autorisé.

Durée de l'épreuve : 20 minutes

Après la préparation, le candidat dirige une lecture et un début de travail de l'œuvre (incluant des éléments stylistiques) avec le Chœur Atelier composé d'une cinquantaine d'étudiants musiciens.

• **Épreuve 2 de direction**

Le candidat doit préparer cinq pièces pour ensemble vocal, dont la liste est communiquée par mail trois semaines avant l'épreuve.

Le jour de l'épreuve, le jury sélectionne deux œuvres parmi les cinq préparées. Le candidat dispose ensuite de 30 minutes de mise en loge avant de commencer la séance d'interprétation avec le chœur atelier. La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes, pendant lesquelles le candidat gère librement son temps pour travailler les deux œuvres choisies.

• **Épreuve 3 :** chant préparé au choix du candidat (avec accompagnateur)

• **Épreuve 4 :** Déchiffrage chanté a cappella, solo ou en groupe, avec mise en loge de 10 minutes

• **Épreuve 5 :** Entretien de 10 à 15 minutes



UNIVERSITÉ
BOURGOGNE
EUROPE



Examens techniques

Modalités

Année universitaire 2025-2026

Sont concernés :

Les étudiant·e·s inscrit·e·s en 1^{re} et 2^e année du parcours de formation DNSPM/DE, dans les domaines d'esthétique et options suivants :

- **Instrumentistes et chanteur·se·s des domaines Musiques classique à contemporain et Musique ancienne**
- **Discipline Accompagnement (option Musique)**

Ainsi que les étudiant·e·s inscrit·e·s en 1^{re} et 2^e année du parcours de formation DE en **Formation Musicale**.

Période des examens :

Les épreuves techniques se tiendront **du lundi 26 au vendredi 30 janvier 2026**.

Programmes :

Le programme des épreuves techniques, qui sera exécuté sans accompagnement, doit être préalablement **validé par l'enseignant de la discipline de spécialité**. Les étudiants devront **remettre leurs programmes** aux membres du jury le jour de l'épreuve.

Chaque étudiant bénéficiera d'une **salle de chauffe** pendant **15 minutes** avant son passage devant le jury.

Les professeurs de spécialité de l'ESM sont priés de transmettre leurs **propositions de textes de déchiffrage** au plus tard le **vendredi 28 novembre 2025**.

Durée des épreuves techniques

DNSPM/DE 1 : 15-20 minutes

DNSPM/DE 2 : 20-25 minutes

École Supérieure de Musique

36-38 rue Chabot Charny - 21000 Dijon

tel : 06 07 57 72 76

contact@esmbourgognefranche.comte.fr

www.esmbourgognefranche.comte.fr

1. INSTRUMENTISTES CLASSIQUE à CONTEMPORAIN

Il convient de soumettre un programme comprenant des traits d'orchestre, des cadences de concerto, des études de concert ou des extraits de concerto du niveau requis, afin d'assurer la progression vers le D.N.S.P.M. Le jury sélectionnera une partie du programme proposé et n'écouterà pas l'intégralité des œuvres préparées.

LES BOIS

→ Clarinette, flûte traversière, hautbois, saxophone

DNSPM/DE 1 et 2

Épreuve n°1 : Déchiffrage avec mise en loge **de 10 minutes**

Épreuve n°2 : Des gammes, une étude, des traits d'orchestre, un extrait de concerto (exposition, cadence ou premier mouvement), exécutés sans accompagnement, issus du répertoire et présentant des difficultés variées.

LES CORDES

→ Violon, Alto, Violoncelle

DNSPM/DE 1

Épreuve n°1 : Déchiffrage avec mise en loge (durée à préciser par le professeur de spécialité)

Épreuve n°2 : Quatre traits d'orchestre extraits du répertoire présentant des difficultés variées *Sur le conseil de leur professeur de spécialité, un programme de cadence de concerto ou d'études de concert peut également remplacer deux traits d'orchestre*

DNSPM/DE 2

Épreuve n°1 : Déchiffrage avec mise en loge (durée à préciser par le professeur de

spécialité)

Épreuve n°2 : Quatre traits d'orchestre et un extrait de concerto (exposition, cadence ou 1er mouvement), exécutés sans accompagnement, ou une étude de concert.

→ **Contrebasse**

DNSPM/DE 1 et 2

Épreuve n°1 : Déchiffrage avec mise en loge de 10 minutes

Épreuve n°2 : Deux traits d'orchestre extraits du répertoire, présentant des difficultés variées.

Épreuve n°3 : Une étude de concert ou cadence au choix.

→ **Guitare**

DNSPM/DE 1

Épreuve n°1 : Déchiffrage avec mise en loge de 10 minutes

Épreuve n°2 : pièces ou études de concert de différentes esthétiques

DNSPM/DE 2

Épreuve n°1 : Déchiffrage avec mise en loge de 10 minutes

Épreuve n°2 : cadence ou fragment de concerto + pièces ou études de concert de différentes esthétiques

LES CLAVIERS

→ **Piano**

DNSPM/DE 1

Épreuve n°1 : Déchiffrage avec mise en loge **de 10 minutes**

Court déchiffrage sans mise en loge, une minute de préparation devant jury

École Supérieure de Musique

36-38 rue Chabot Charny - 21000 Dijon

tel : 06 07 57 72 76

contact@esmbourgognefranche.comte.fr

www.esmbourgognefranche.comte.fr

Épreuve n°2 : Deux cadences de concerto et/ou œuvres de virtuosité équivalente

DNSPM/DE 2

Épreuve n°1 : Déchiffrage avec mise en loge **de 10 minutes**

Court déchiffrage sans mise en loge, une minute de préparation devant jury

Épreuve n°2 : Trois cadences de concerto et/ou œuvres de virtuosité équivalente

→ Accordéon

DNSPM/DE 1 et 2

Épreuve n°1 : Déchiffrage avec mise en loge **de 10 minutes**

Épreuve n°2 : Performance practice : programme en cours de montage

→ Percussions

DNSPM/DE 1

Épreuve n°1 : Déchiffrage avec **mise en loge de 10 minutes**

Épreuve n°2 : Deux études de concert

DNSPM/DE 2

Épreuve n°1 : Deux déchiffrages avec **mise en loge de 10 minutes**

Épreuve n°2 : Trois études de concert

→ Accompagnement

DNSPM/DE 1:

Épreuve 1 : Une transposition ton inférieur ou ton supérieur en accompagnant un.e chanteur.euse

Épreuve 2 : Une réduction de chœur

École Supérieure de Musique

36-38 rue Chabot Charny - 21000 Dijon

tel : 06 07 57 72 76

contact@esmbourgognefranche.comte.fr

www.esmbourgognefranche.comte.fr

Épreuve 3 : Un déchiffrage en situation d'accompagnement avec un instrumentiste
Pour ces trois épreuves, les candidats disposeront d'une mise en loge de 30 minutes commune aux trois épreuves et auront la possibilité d'écrire sur les partitions, qu'ils pourront ensuite apporter devant le jury

Épreuve 4 : Une ouverture d'opéra à jouer sur la partition piano, préparée en cours

DNSPM/DE 2 :

Les épreuves 1 et 2 seront préparées ensemble, dans une mise en loge de 40 minutes (20 minutes pour l'épreuve n°1 et 20 minutes pour l'épreuve n°2)

Épreuve n°1 : Transposition ($\frac{1}{2}$ ton à tierce mineure ou majeure) avec chanteur (*durée de l'épreuve : 20 minutes*) - *Mise en loge : 20 minutes, partition annotable*

Épreuve n°2 : Réduction de chœur (*durée de l'épreuve : 20 minutes*) - *Mise en loge : 20 minutes, partition annotable*

Épreuve n°3 :

- Ouverture d'opéra sur partition piano

- Lecture sur partition, préparée en cours / Pas de mise en loge

Épreuve n°4 : Séance avec instrumentiste (*durée de l'épreuve : 20 minutes*) - Œuvre donnée 10 jours avant pour préparation autonome

- Lecture, sans interruption, devant le jury suivie d'une courte mise en place de l'étudiant pianiste accompagnateur + instrumentiste

LES CUIVRES

- Cor, trombone, trompette, tuba/euphonium

DNSPM/DE 1

Épreuve n°1 : Déchiffrage avec mise en loge de 10 minutes

Épreuve n°2 : Quatre traits d'orchestres extraits du répertoire, présentant des difficultés variées. Sur le conseil de leur professeur de spécialité, un programme de cadence de

concerto ou d'études de concert peut également remplacer deux traits d'orchestre.

DNSPM/DE 2

Épreuve n°1 : Déchiffrage avec mise en loge **de 10 minutes**

Épreuve n°2 : Quatre traits d'orchestre et un extrait de concerto (exposition, cadence ou 1er mouvement), exécutés sans accompagnement, ou une étude de concert.

2. CHANTEUR.SE.S CLASSIQUE à CONTEMPORAIN DNSPM/DE 1 et 2

Épreuve n°1 : Module technique : Pour chaque année, un travail strictement technique (ex : vocalise Rossini) sera effectué devant le jury (durée de l'épreuve : 10 minutes)

Épreuve n°2 : Module interprétation : Le programme présenté par l'étudiant devra comporter des œuvres dans au moins **deux styles et deux langues différents**.

3. FORMATION MUSICALE

• DE 1 – Piano (*mise en loge de 20 minutes pour les trois déchiffrages*)

Épreuve n°1 : Programme de 10 minutes d'œuvres chantées en s'accompagnant au piano. Ce programme doit inclure l'harmonisation d'une comptine ou mélodie populaire (mélodie seule ou avec chiffres américains)

Épreuve n°2 : Déchiffrage dans sa spécialité

Épreuve n°3 : Déchiffrage piano pour accompagner un(e) partenaire chanteur(se) ou instrumentiste

Épreuve n°4 : Déchiffrage d'une grille harmonique (harmonisation d'un choral)

• DE 1 – Autres instruments (*mise en loge de 20 minutes pour les trois déchiffrages*)

Épreuve n°1 : Programme de 10 minutes d'œuvres dans sa spécialité. Ce programme doit inclure au moins une mélodie simple chantée en s'accompagnant au piano ET l'harmonisation au piano d'une comptine ou mélodie populaire (mélodie seule ou avec chiffrages américains)

Épreuve n°2 : Déchiffrage chant accompagné par un pianiste

• DE 2 – Toutes spécialités (*Les déchiffrages peuvent être différents pour les pianistes et les non-pianistes avec mise en loge de 20 minutes pour les trois déchiffrages*)

Épreuve n°1 : Programme de 10 minutes d'œuvres chantées en s'accompagnant au piano. Ce programme doit inclure l'harmonisation d'une comptine ou mélodie populaire (mélodie seule ou avec chiffrages américains)

Épreuve n°2 : Déchiffrage dans sa spécialité

Épreuve n°3 : Déchiffrage piano et chant sans paroles

Épreuve n°4 : Déchiffrage d'une grille harmonique (harmonisation d'un récitatif avec chanteur/se ou instrumentiste)

Les évaluations des contrôles techniques seront prises en compte sur les semestres 2 et 4.

Critères et barème de notation

Chaque étudiant recevra **deux notes sur 20** :

- 1) Déchiffrage**
- 2) Examen technique**

Le jury évaluera les examens selon les critères suivants :

- bonne maîtrise des extraits d'œuvres et pièces présentées,
- sonorité,
- intonation,
- précision d'exécution,
- sens rythmique,
- articulations,
- vibrato,
- phrasé et expression,
- nuances.

Voici les conventions suivies pour la notation chiffrée des étudiants. Des notes de référence sont indiquées ci-dessous.

Elles peuvent être modulées à l'aide de demi-points ou de points intermédiaires.

6 et - Très insuffisant

8 Insuffisant

10 Résultat correct

12 Assez bien

14 Bien

16 et + Très bien



Épreuves intermédiaires et terminales DNSPM

Textes de référence

Le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) est encadré par les textes réglementaires suivants :

- **Décret 2007-1678** du 27 novembre 2007
- **Arrêté du 17 novembre 2022** relatif au DNSPM
- **Arrêté du 7 décembre 2023** modifiant l'arrêté du 17 novembre 2022 relatif au DNSPM

Le DNSPM est un diplôme de niveau 6 du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Il correspond à l'acquisition de 180 crédits européens (E.C.T.S.).

Composition du jury

Le jury de l'évaluation est désigné par le Directeur de l'Établissement. Il comporte au moins quatre membres dont :

1. Le Directeur de l'Établissement d'enseignement supérieur ou son représentant, Président
2. Au moins deux spécialistes de la discipline et, le cas échéant du domaine ou de l'option, désignés par le Directeur de l'Établissement.
3. Une personnalité du monde musical.

Ce jury peut également s'adoindre, pour certaines épreuves, des examinateurs spécialisés issus du secteur professionnel concerné, qui ont voix consultative.

Évaluation des études

Le module principal de l'unité d'enseignement de la discipline fait l'objet d'une évaluation intermédiaire organisée au cours du quatrième semestre, ainsi que d'une évaluation terminale en fin de cycle.

Les jurys des évaluations intermédiaire et terminale attribuent une note comprise entre 0 et 20.

L'unité d'enseignement est validée lorsque le candidat obtient une note au moins égale à 10 sur 20 à l'évaluation continue ainsi qu'aux évaluations intermédiaire et terminale.

Concernant le programme :

- Le candidat doit transmettre le programme définitif à l'ESM Bourgogne-Franche-Comté au moins six semaines avant le début des épreuves intermédiaires du DNSPM.
- Le jour de l'épreuve, il est impératif que le candidat fournisse deux exemplaires originaux des partitions, qui seront remis au jury.
- Le programme doit être conçu pour permettre un déroulement fluide de l'épreuve, en limitant les changements de formation et les déplacements sur le plateau.

Les récitals sont conçus comme des auditions publiques abouties, émanant de projets musicaux personnels et collectifs. L'élaboration du programme s'effectue en collaboration avec les professeurs de spécialité et de musique de chambre. L'étudiant est tenu de rédiger le programme destiné au jury, ce travail étant intégré à l'évaluation globale.

→ Instrumentistes classique à contemporain

o Épreuves intermédiaires du DNSPM

L'évaluation intermédiaire de la discipline de spécialité se déroule lors d'un concert-récital public du candidat, d'une durée totale comprise **entre 30 et 35 minutes maximum**.

Le programme devra faire entendre au minimum deux esthétiques musicales différentes dont un tiers du temps, soit entre 10 et 15 minutes maximum, doit être consacré à la musique de chambre.

Le programme de musique de chambre ne peut comporter qu'une seule œuvre ou un extrait d'œuvre en duo ou sonate avec un partenaire. Le reste du programme doit être interprété à trois instrumentistes ou plus.

o Épreuves terminales du DNSPM

L'évaluation terminale de la discipline de spécialité prend la forme d'un concert-récital public du candidat d'une **durée maximale de 45 minutes**.

Le programme devra faire entendre au moins trois esthétiques musicales différentes, dont une œuvre de musique contemporaine. Un tiers de ce temps, soit entre 10 et 15 minutes, doit être dédié à la musique de chambre. Le candidat devra présenter un programme

comportant au moins deux œuvres de styles et d'époques distincts, représentatives du répertoire de son instrument.

Ce programme inclura impérativement une œuvre complète ainsi qu'une œuvre contemporaine faisant appel aux techniques dites « élargies » de la spécialité (solo, accompagné, musique mixte, création ou répertoire).

Pour la musique de chambre, une seule œuvre ou extrait d'œuvre en duo ou sonate avec partenaire est autorisé. Le reste du programme devra être interprété avec un minimum de trois instrumentistes.

→ **Formation Musicale**

o **Épreuves intermédiaires**

L'évaluation intermédiaire des étudiants inscrits en deuxième année du Diplôme d'État, se déroule lors d'un concert-récital public du candidat, dans sa discipline instrumentale de spécialité, d'une **durée maximale de 15 minutes**.

Celui-ci est majoritairement constitué d'œuvres de musique de chambre, mais peut également comporter des pièces en solo ou accompagnées.

o **Épreuves terminales**

L'évaluation terminale des étudiants inscrits en troisième année du Diplôme d'État, se déroule lors d'un concert-récital public du candidat, dans sa discipline instrumentale de spécialité, d'une **durée maximale de 20 minutes**.

Celui-ci est majoritairement constitué d'œuvres de musique de chambre, mais peut également comporter des pièces en solo ou accompagnées.

→ **Accompagnement piano**

o **Épreuves intermédiaires**

L'évaluation intermédiaire prend la forme d'un concert-récital public, d'une **durée maximale de 35 minutes incluant accompagnement vocal et instrumental** :

- Une partie de continuo au clavecin (maximum 10 minutes), travaillée durant l'année dans le cours de Basse Continue.
- Une partie des œuvres devra impérativement être écrite pour le piano (mélodies, Lieder, Sonate...)

o **Épreuves terminales**

Les étudiants pianistes accompagnateurs, inscrits en troisième année du DNSPM, présentent un programme d'une **durée maximale de 45 minutes**. L'évaluation inclut

un accompagnement vocal et instrumental, ainsi qu'une partie de continuo au clavecin (préparée en cours de Basse Continue) d'une durée maximale de 10 minutes.

Le programme doit obligatoirement comprendre :

- Au moins une œuvre pour piano (mélodies, Lieder, Sonate, etc.).
- Au moins une œuvre contemporaine.
- Au moins une œuvre d'une compositrice.

La construction globale du programme sera évaluée, incluant la cohérence entre les œuvres et la présentation éventuelle de celles-ci.

Il est possible de combiner plusieurs exigences au sein d'une même œuvre (par exemple, une œuvre d'une compositrice et contemporaine, ou une œuvre pour piano et contemporaine).

→ **Chanteurs classique à contemporain**

o **Épreuves intermédiaires**

L'évaluation intermédiaire prend la forme d'un concert-récital public, d'une **durée maximale de 35 minutes avec accompagnement piano** :

- 10 à 15 minutes de musique de chambre (Lied...)
- 2 airs d'opéras minimum (2 styles, 2 langues)
- 1 mélodie minimum ou extrait de cycle (langue au choix)
- 1 air d'oratorio (époque et langue au choix)

Le programme devra comporter au moins une œuvre d'une compositrice.

o **Épreuves terminales**

L'évaluation terminale prend la forme d'un concert-récital public, d'une **durée maximale de 45 minutes avec accompagnement piano** :

- 10 à 15 minutes de musique de chambre
- 2 airs d'opéras minimum (2 styles, 2 langues)
- 1 mélodie minimum ou extrait de cycle (langue au choix)
- 1 air d'oratorio (époque et langue au choix)
- 1 mélodie contemporaine
- une pièce d'ensemble de solistes (opéras, oratorios...) lorsque l'effectif de classe le permet

Le programme devra comporter au moins une œuvre d'une compositrice

→ **Instrumentistes musique ancienne**

- o Épreuves intermédiaires : à préciser
- o Épreuves terminales : à préciser

→ **Chanteurs musique ancienne**

- o Épreuves intermédiaires : à préciser
- o Épreuves terminales : à préciser

→ **Instrumentistes et chanteurs musique actuelle amplifiée**

o **Épreuves intermédiaires :**

L'évaluation intermédiaire prend la forme d'un concert, d'une **durée maximale de 30 minutes** sur scène, dans une salle de diffusion partenaire de l'ESM Bourgogne Franche-Comté.

L'étudiant présente un ou plusieurs travaux de créations personnelles dans son esthétique de prédilection.

Le projet artistique peut être incarné seul ou collectivement, mais deux titres au minimum doivent être interprétés en groupe.

Cette prestation en public doit impérativement être constituée de créations.

Cette épreuve doit prouver la compétence en création musicale de l'élève et la maîtrise des outils employés.

o **Épreuves terminales**

L'évaluation intermédiaire prend la forme d'un concert, d'une **durée maximale de 40 minutes** sur scène, dans une salle de diffusion partenaire de l'ESM.

L'étudiant présente un ou plusieurs travaux de créations personnelles dans son esthétique de prédilection. Le projet artistique peut être incarné seul ou collectivement, mais deux titres au minimum doivent être interprétés en groupe.

Cette prestation en public doit impérativement être constituée de créations.

Cette épreuve doit prouver la compétence en création musicale de l'élève et sa maîtrise des outils employés.

→ **Direction d'ensembles vocaux**

o **Épreuves intermédiaires**

L'examen de fin de 2^e année vise à évaluer les compétences techniques, musicales et pédagogiques du candidat à travers trois épreuves complémentaires :

1. **Épreuve de répétition (10 minutes) avec le chœur atelier et l'ensemble vocal**

Le chœur atelier et l'ensemble vocal découvrent un extrait inédit. Le candidat, qui aura reçu cet extrait deux semaines avant l'examen, mène un travail d'apprentissage comprenant une phase de mise en place et de déchiffrage et un filage du passage à la fin de la séance.

2. **Épreuve d'interprétation (5 minutes)**

Le candidat présente deux pièces d'époques différentes, en langues différentes. Ces deux œuvres auront été préparées en trois séances avec le chœur atelier.

Le jour de l'examen, elles sont interprétées en filage complet.

3. **Épreuve de création (5 minutes)**

L'effectif est libre : instrumental, vocal ou mixte. Le nombre de répétitions est laissé à l'initiative du candidat.

Le jour de l'examen, le projet est présenté sous forme de filage intégral.

o **Épreuves terminales : (durée totale : au moins 30 minutes)**

L'épreuve terminale de 3^e année évalue la pleine autonomie du chef dans la préparation, la conception artistique et la direction d'un programme musical abouti.

Elle se compose d'une partie imposée avec le chœur atelier et l'ensemble vocal, et d'un récital libre conçu par le candidat.

1. **Partie imposée – Récital avec le chœur atelier et l'ensemble vocal (10 minutes)**

Le candidat dispose de trois répétitions d'une heure avec le chœur atelier et l'ensemble vocal pour préparer l'œuvre imposée (ou un extrait) fournie par l'équipe pédagogique.

Le jour de l'examen, le candidat présente un récital de 10 minutes, constitué du ou des passages préparés.

2. **Partie libre – Récital d'interprétation (20 minutes)**

Le candidat présente un programme de 20 minutes, comprenant au minimum deux époques différentes et au minimum deux styles contrastés.

L'effectif est libre : chœur, ensemble vocal, effectif instrumental, formation mixte, etc.

Une très brève contextualisation des œuvres est possible (1 minute maximum).

